

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**PRÉSENTATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DU RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022**

N° CC_2023_0106

Séance du : mercredi 20 septembre 2023

Convocation du : 13 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Marion BARGES-DELATTRE par Bernard BOCCARD, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Paulette CLERC, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Vu l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2),

Vu le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable,

La politique de développement durable d'Annemasse Agglo s'exprime dans de nombreuses thématiques qui dépassent les objectifs « environnementaux », en visant des enjeux en matière d'action économique ou sociale. Elle cherche alors à répondre à un double objectif de préservation de ses ressources et de son environnement, tout en adaptant le territoire aux enjeux de demain, en termes environnementaux, économiques et sociétaux.

Dans la continuité du travail élaboré dans le cadre du plan de mandat, la collectivité a fait le choix de fusionner les rapports d'activités et de développement durable, cette politique étant volontairement très transversale. Ce document global cherche donc à apporter une réelle lisibilité des politiques publiques en mettant en évidence les thématiques de développement durable au regard des objectifs développement

SLOW

durable de l'ONU :

1. Éradication de la pauvreté
2. Sécurité alimentaire et agriculture durable
3. Santé et bien-être
4. Éducation de qualité
5. Égalité entre les femmes et les hommes
6. Gestion durable de l'eau pour tous
7. Énergies propres et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance durable
9. Infrastructures résilientes et innovation
10. Réduction des inégalités
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Lutte contre les changements climatiques
14. Vie aquatique maritime
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Ces objectifs de développement durable donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

L'année 2022 a été une année forte en matière de transition écologique et de développement durable : c'est clairement l'axe choisi par Annemasse Agglo, qui, dans sa volonté de construire un avenir durable, agit pour la préservation de l'environnement tant avec l'aménagement de son territoire que par le renouvellement urbain prenant en compte les défis climatiques de demain. L'effort est aussi porté pour favoriser l'économie circulaire au travers de la prévention et gestion des déchets, encourager la vie étudiante de demain et favoriser le lien entre les citoyens.

Ce rapport, fusionné, se présente sous la forme d'un support numérique édité à chaque fin d'année.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la présentation et du rapport d'activité et de développement durable 2022 ci-annexé.

Signé électroniquement par : Alain FARINE
Date de signature : 21/09/2023
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 22/09/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

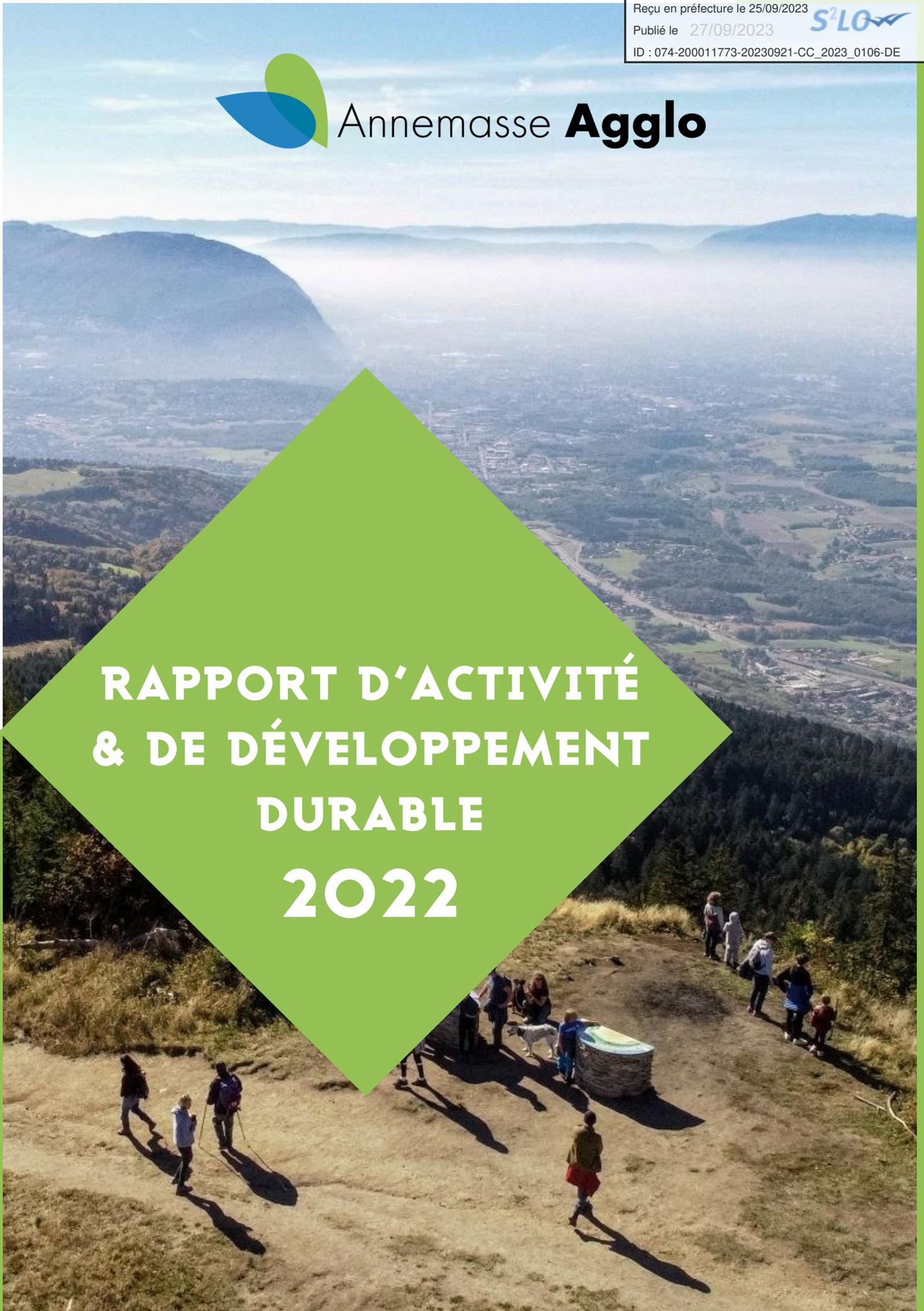
Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



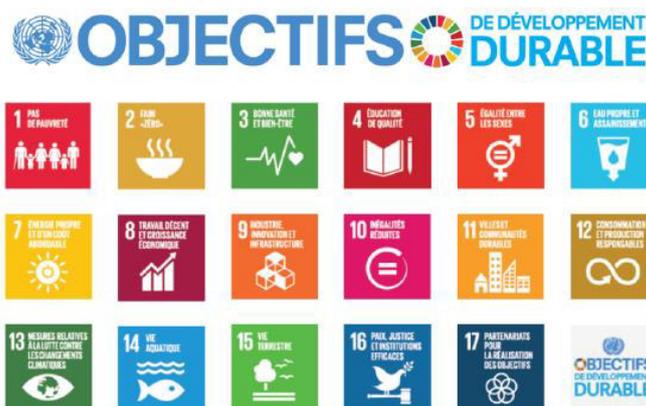
SOMMAIRE

Présentation et enjeux transversaux.....	3
Aménagement du territoire.....	8
Préservation des espaces naturels et de la biodiversité.....	12
Tourisme.....	18
Prévention et gestion des déchets.....	23
Mobilité	32
Transition énergétique.....	38
Formation et enseignement supérieur	43
Agriculture	47
Développement économique	51
Eau et assainissement	56
Habitat.....	60
Cohésion sociale	65
Culture.....	73
Sport et jeunesse	81
Services ressources au cœur des politiques publiques	83
Ressources humaines.....	83
Communication.....	85
Politiques partenariales	88
Numérique	90

Le **rapport d'activités et de développement durable d'Annemasse Agglo évolue**. 2022 a été marquée par l'aboutissement d'un document stratégique important, le plan de mandat, feuille de route politique de la collectivité. Politique publique par politique publique, il met en exergue les objectifs politiques poursuivis et les projets liés. **Une des finalités de ce document étant aussi de suivre et d'évaluer les politiques menées**. Première étape dans cette démarche : le choix a été fait de concevoir le rapport d'activités et de développement durable selon la matrice du plan de mandat : **une entrée par politique publique, un rappel des principaux objectifs, les actions phares de l'année écoulée sans oublier la mise en avant des enjeux transversaux du plan de mandat**. Ce travail sera poursuivi par les prochaines éditions afin d'y associer une réflexion sur les indicateurs de suivi des politiques publiques.

De plus, fin de partager un regard cohérent sur les thématiques de transition écologique, la collectivité a souhaité conserver une présentation conjointe du rapport d'activités et du rapport de développement durable. Ceci dans le but de mettre en corrélation les réalisations ainsi que le lien entre celles-ci et les engagements en faveur de développement durable soutenus par l'ONU.

Les objectifs de développement durable sont donc rappelés directement sous les objectifs des politiques publiques, directement dans le document.



ENJEUX TRANSVERSAUX

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU COEUR

Agir pour la transition écologique du territoire à travers l'ensemble des politiques publiques

Une démarche prégnante dans nos politiques publiques et notamment celles liées à l'aménagement du territoire, la préservation et gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, l'air - le climat, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, la mobilité et la transition énergétique.

Mettre en œuvre une démarche d'éco-exemplarité transversale en interne

Plusieurs actions agissent, au sein de la collectivité, en faveur d'une démarche d'éco-exemplarité. En effet, afin de mettre en évidence les bonnes pratiques et permettre une visibilité de l'action et inciter aux bons comportements des usagers, l'Agglo se doit d'apporter une stratégie adaptée sur cette thématique. Une structuration est donc en cours.

Encourager un discours institutionnel sur la transition écologique

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, la collectivité a souhaité lancer, en amont des Assises de la transition énergétique, qui se sont déroulées en 2022 à Genève, de courtes vidéos dédiées au sujet.

Pour ce faire et afin de mettre en valeur le travail mené sur l'ensemble du territoire, 13 capsules vidéos ont été réalisées en mettant en évidence des projets communaux et intercommunaux en faveur de la transition écologique et présentés ci-dessous :

- Annemasse Agglo : traiter les eaux usées pour un milieu naturel préservé,
- Ambilly : fin des emballages plastiques dans les repas portés aux ainés,
- Annemasse : désimperméabiliser et remettre la nature en ville,
- Bonne : un bâtiment communal pensé et conçu pour optimiser la chaleur,
- Cranves-Sales : des aménagements pensés pour préserver un cadre naturel,
- Etrembières : aménagement d'un mode doux au pied du Salève,
- Gaillard : stratégie lumière – festival Gaillard passe au Vert,
- Juvigny : faire évoluer la forêt pour s'adapter au réchauffement climatique,
- Lucinges : un réseau de chaleur citoyens bois énergie,
- Machilly : permettre un véritable tri autour du Lac,
- Vétraz-Monthoux : une toiture équipée pour produire de l'électricité,
- Ville-la-Grand : manger local, sain et durable.

Animer le partage de bonnes pratiques sur le territoire (communes, entreprises, citoyens...) : l'organisation de formations conjointes entre Annemasse Agglo et ses communes

En 2022, Annemasse Agglo a concrétisé le projet de construire une **offre de formation à l'attention de référents communaux et intercommunaux** dont les missions sont notamment de savoir intégrer et relayer dans leur service et auprès des populations de leur territoire, les bonnes pratiques pour limiter la prolifération du moustique tigre (*Aedes albopictus*).

Par ailleurs, une formation a été proposée aux agents et élus d'Annemasse Agglo et de l'ensemble des communes sur la gestion différenciée le 7 décembre au Centre Horticole Municipal d'Annemasse. Pour gérer la problématique du zéro phyto, il est important en effet d'avoir une approche de gestion différenciée globale visant à se poser les bonnes questions et différencier des zones, au sein de sa commune, aux usages et pratiques différentes. Les participants ont également été formés sur les thématiques du réchauffement climatique, de la gestion de l'eau et de la désimperméabilisation.

Enfin, la **formation « Plantons local »** a permis de proposer des cas pratique sur Annemasse au cimetière. Il est préférable en effet d'utiliser les fleurs locales plus adaptées aux changements climatiques. C'est également s'appuyer sur le pouvoir de leur diversité génétique. Planter local, c'est agir face changements globaux à différents niveaux :

- Participer à la préservation des « écotypes » locaux et de la diversité génétique des espèces végétales du territoire,
- Participer à la relocalisation de notre économie et à limiter le bilan carbone de nos actions (limitation du transport),
- Ou encore limiter l'arrosage et les intrants.

Différents projets ont été mis en avant lors de cette formation : des prairies fleuries en centre-ville, la restauration de corridors boisés, des revégétalisations de bords de routes ...

Les agents de la commune d'Annemasse, qui ont participé au projet Interreg « fleurs locales », ont également témoigné de leur expérience sur la revégétalisation du cimetière avec des essences locales.

Des formations qui ont permis des montées en compétences et un échange de bonnes pratiques.

ENJEUX TRANSVERSAUX

PARTICIPATION CITOYENNE

Parmi les trois temps forts de 2022 de la participation citoyenne, on compte tout d'abord le travail mené en début d'année pour poser une feuille de route pour le mandat.

Cette feuille de route se décline en trois axes de travail :

- Développer “un réflexe participatif ” dans le cadre du travail en mode projet et des politiques publiques conduites par Annemasse Agglo
- Mettre en place le Conseil de Développement (CoDev) et le faire vivre
- Améliorer les pratiques / l'existant en :
 - Utilisant les retours d'expériences des consultations/concertations obligatoires ou facultatives menées et créer une sorte de “boîte à outils”
 - Interrogeant le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux [CCSPL]

Mettre en place le Conseil de Développement (CoDev) et le faire vivre

La réinstallation du CoDev

Renouvelé en juin 2022 pour un nouveau mandat de 4 ans, le CoDev est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire. Il comprend 50 membres, nommés par arrêté du Président d'Annemasse Agglo et répartis dans cinq collèges pour une représentativité équilibrée du territoire et de ses habitants. On retrouve le Collège 1 Citoyens volontaires (25 membres), le Collège 2 Vie associative locale (10), le Collège 3 Services publics, organismes publics et assimilés (6 membres), le Collège 4 Acteurs économiques (entreprises, commerces) (6 membres), et le Collège 5 Personnes qualifiées (3 membres).

Rappelons que les personnes exerçant un mandat électif communal, départemental, régional, national sur le territoire d'Annemasse Agglo ne peuvent être membres du Conseil de développement. La composition de ce dernier, enfin, doit être paritaire et équilibrée en termes de classes d'âges.

Rôle et missions du CoDev

Le Conseil de développement a pour objectif de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire d'Annemasse Agglo. Il remplit une mission consultative auprès du Conseil communautaire en rendant des avis et contributions sur saisine ou auto-saisine.

Le Conseil de développement constitue un espace de dialogue ouvert sur le territoire de l'agglomération, autour de trois missions principales :

- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du territoire de l'agglomération dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants ;
- Renforcer le débat public en créant des espaces de discussions, d'expressions et de réflexions ;
- Aller à la rencontre et être à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire.

Cette déclinaison des missions du Conseil de développement permet d'ouvrir aux citoyens un espace d'expression complémentaire et autonome des concertations dédiées pour les projets et politiques publiques de l'agglomération.

Les élus de l'agglomération ont souhaité donner une coloration particulière à cette instance de participation citoyenne en la faisant converger avec la thématique « transition écologique ». Une seule et même Vice-Présidente, Pauline PLAGNAT, a en charge la participation citoyenne et la transition écologique.

Appel à candidature

Annemasse Agglo a lancé un appel à candidatures du 15 mars au 18 avril 2022 pour renouveler son Conseil de développement sur la base d'un formulaire simple diffusé largement via la presse, les réseaux sociaux, les accueils des mairies et des équipements publics du territoire. 51 candidatures ont ainsi été réceptionnées. Après examen, 46 membres ont pu être nommés.

Installation - Fresque du Climat

Une première plénière d'installation a été organisée en parallèle des 23^e Assises de la transition énergétique qui se sont tenues les 31 mai, 1^{er}, et 2 juin 2022. Une Fresque du climat a servi alors de support à l'animation de cette séance, sorte de brise-glace pour permettre aux membres de mieux se connaître et de parler un langage commun sur les enjeux climatique et l'impératif de transition qui en découle.

Les premiers travaux du CoDev

- La 1^{ère} assemblée plénière du CoDev en septembre 2022 a été l'occasion d'une présentation synthétique de l'agglo : son territoire, son histoire, son fonctionnement institutionnel, ses compétences, son budget, ses moyens....
Cette assemblée plénière a également été l'occasion d'amorcer les échanges sur la charte de fonctionnement du CoDev, cette dernière visant à définir : le périmètre et ses missions, les conditions d'exercice du mandant et les engagements de ses membres, les instances de gouvernance et de travail, les moyens mis à disposition par la collectivité, les modalités de consultation et d'auto-saisine du CoDev, la communication autour de ses travaux.
- La 2^{ème} assemblée plénière, en octobre, a permis de poursuivre les échanges sur la Charte de fonctionnement. Un groupe de travail spécifique a été constitué en vue d'aboutir à une Charte finalisée d'ici la fin de l'année.
Par ailleurs, afin de préparer la saisine du CoDev pour qu'il puisse contribuer à la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le PCAET 2016-2022 a été présenté aux membres.

Entre la 2^{ème} et la 3^{ème} assemblée plénière, le groupe de travail composé de six membres volontaires du CoDev a travaillé le projet de Charte de fonctionnement, en s'inspirant de nombreux exemples qui leur avaient été remis. Le projet a été envoyé à l'ensemble des membres avant la séance de décembre pour qu'ils puissent en prendre connaissance et faire part de leurs remarques et interrogations en séance.

Les membres du CoDev ont souhaité un fonctionnement collégial, sans notion de Présidence. Le projet de charte proposé repose ainsi sur plusieurs instances collégiales en charge chacune d'un

rôle déterminé : préparation et animation des assemblées plénières, rôle de représentation du CoDev, secrétariat, instances de travail, instance de décision, coordination CoDev-Agglo...

- Un débat s'est tenu lors de l'assemblée plénière de décembre à l'issue duquel la Charte de fonctionnement a été adoptée.

Cette dernière assemblée plénière de l'année 2022 a également concrétisé la saisine du CoDev par Annemasse Agglo pour contribuer au bilan du PCAET au travers d'une lettre de mission demandant de porter un avis sur la cohérence globale du PCAET 2016-2022, et notamment sur les actions inscrites ou manquantes, leur répartition par acteurs et thématiques. Il s'agira également de faire un retour sur le ressenti en tant que citoyen sur ce document ; accessibilité sur le fond et sur la forme, identification ou non d'actions ayant eu un impact dans la vie quotidienne, et de proposer des axes de réflexion sur lesquels le CoDev pourrait travailler dans le cadre de la future révision du PCAET. Le rendu est attendu pour juin 2023.

Focus sur la CCSPL

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance obligatoire notamment pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, tel qu'Annemasse Agglo.

La CCSPL d'Annemasse Agglo est composée de 13 élus issus du Conseil communautaire et de cinq associations locales représentatives du territoire désigné par lui.

Elle a pour mission principale l'examen des rapports d'activités des services publics relevant de la compétence de la collectivité et gérés soit en régie directe, soit par un délégataire. Pour Annemasse Agglo il s'agit des services d'eau potable et d'assainissement ; des services de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères ; du service des transports urbains ; du centre de loisirs de La Bergue.

Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

ENJEUX TRANSVERSAUX

INNOVATION

La structuration de la feuille de route innovation a permis la mise en place d'un « COPIL innovation transversale », en 2022, qui comprend le pilotage des projets innovants et transversaux entre les services en lien avec PULS – Locomotive Ville Durable. Le premier COPIL, qui s'est déroulé le 30 mars avait pour but de traiter de différents sujets, tout en expérimentant une démarche d'appels à projets autour des thématiques de la mobilité, de l'aménagement et de l'économie circulaire par le biais de plusieurs projets : le vélo en libre-service, projet béton art lumineux, Wheel in wood et son entrée dans l'incubateur.

Afin d'impulser cette dynamique, c'est aussi tout un travail qui a été mené autour de la feuille de route innovation de la ZAC Etoile, terrain d'expérimentation, notamment par le biais d'un travail de réflexion autour des usages avec un séminaire réalisé en mai 2022.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POLITIQUES PUBLIQUES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Enrayer la dynamique d'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles par une politique de requalification des zones d'activités économiques

Mise en œuvre du Règlement local de publicité intercommunal RLPi

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

Adopté en 2021, 2022 a été l'année de publication d'un guide pour le nouveau règlement local de publicité intercommunal [RLPi].

Objectifs de ce guide :

- Permettre de décliner de manière efficace les intérêts du RLPi, à savoir de rendre la publicité plus qualitative et plus respectueuse du cadre de vie des habitants, tant en termes de nuisances visuelles que de dégradations du paysage,
- Harmoniser les pratiques entre les 12 communes d'Annemasse Agglo,
- concourir à une meilleure lisibilité pour les entreprises,
- accompagner les communes dans la mise en œuvre.

Fruit d'un travail collectif de plusieurs années, le RLPi est présenté sous forme illustrée dans ce guide pratique afin de favoriser l'appropriation du document par l'ensemble des acteurs. Les règles applicables aux différentes zones de publicité sont présentées ainsi que celles pour implanter une publicité ou une pré-enseigne ou enseigne : interdictions communes aux zones, publicité apposée au mur ou sur mobilier urbain, publicité numérique ou lumineuse, scellée au sol, etc. ; tout est expliqué de manière pédagogique.

Mise en œuvre de la dématérialisation et évolution de la police de l'urbanisme

Objectif développement durable : Paix, justice et institutions efficaces

La dématérialisation des actes d'urbanisme est une obligation légale depuis le 1er janvier 2022. La loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens s'est ainsi traduite par la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme s'est donc adapté afin de proposer le dépôt et l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme auprès des habitants de l'Agglomération.

Objectif de ce projet : un gain de temps dans la chaîne d'instruction pour les instructeurs, les agents communaux ainsi que pour les services consultés et un renforcement du processus de dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

A la fin de l'année 2022, le paramétrage du logiciel était avancé, la mise à jour des données de l'Etat, les guides de procédures, la réorganisation des services internes, la création de requêtes effectués.

Par ailleurs, les modèles utilisateurs étaient à jour, le travail sur les modèles Foncier en cours comme les formations continues des agents et les rappels des « bonnes pratiques ».

Chiffres clés 2022

- 3 003 dossiers déposés, dont 1 395 sur le guichet numérique de l'Agglomération,
- 66% de certificats d'urbanisme d'information, 22% de déclarations préalables et 11% de permis de construire (proportions stables),
- 55% des actes instruits sont dédiés à la commune d'Annemasse (79,5 % de CU), Saint-Cergues reste la deuxième commune du service (14 % des actes).

2022 était également une année de montée en puissance des missions relatives à la police de l'urbanisme et au contrôle de conformité, avec le recrutement fin 2021 d'un agent dédié à ces missions, de mieux en mieux connues des pétitionnaires.

Dans ce cadre, l'Agglo a comptabilisé la réalisation :

- 220 contrôles de conformité sur l'année civile 2022,
- 85 rapports de constat et un ratio faible de procès-verbaux : 9 sur 220 contrôles.

Assumer le rayonnement de l'Agglomération sur les questions d'aménagement et d'urbanité, notamment à travers deux terrains d'expérimentation emblématiques de la volonté de « faire la ville sur la ville »

La Zone d'Aménagement Concertée « Etoile- Annemasse Genève » (ZAC)

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

L'opération d'aménagement « Etoile Annemasse-Genève » est un projet d'écoquartier de 19,4 ha porté par Annemasse Agglo, situé sur les communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand.

Les études pour les aménagements définitifs du jardin ferroviaire et des espaces publics se sont déroulées courant 2022.

Concernant l'avancement du projet en 2022 :

- Commune d'Ambilly : les ateliers de co-conception se sont déroulés au 1er trimestre pour un dépôt des permis de construire en juin,
- Commune d'Annemasse : les travaux d'aménagements définitifs de la rue Favre ont été finalisés, l'espace public a été livré et ouvert au public au 1er semestre.
- Commune de Ville-la-Grand : le dépôt du permis de construire des différents lots s'est fait au second semestre.

L'Aménageur et les collectivités ont travaillé en 2022 à la définition d'une feuille de route « mise en usage » dont certaines actions ont pu être mises en œuvre dans le cours de l'année. Cette démarche permettra notamment de créer un sentiment d'appartenance et une véritable vie de quartier tant sur la durée des travaux, qu'à la livraison du quartier en 2030. C'est dans ce cadre que le « Forum », démarche ambitieuse de participation citoyenne, a été mis en place au travers de rendez-vous réguliers sur le terrain pour faire émerger et concrétiser ces nouvelles façons de bien vivre en ville.

Un parcours artistique « Destination l'Etoile » dans l'espace public a également été réalisé et inauguré en 2022.



Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) Objectif développement durable : Villes et communautés durables

Concernant l'avancement du programme en 2022, plusieurs ouvrages et projets ont vu le jour :

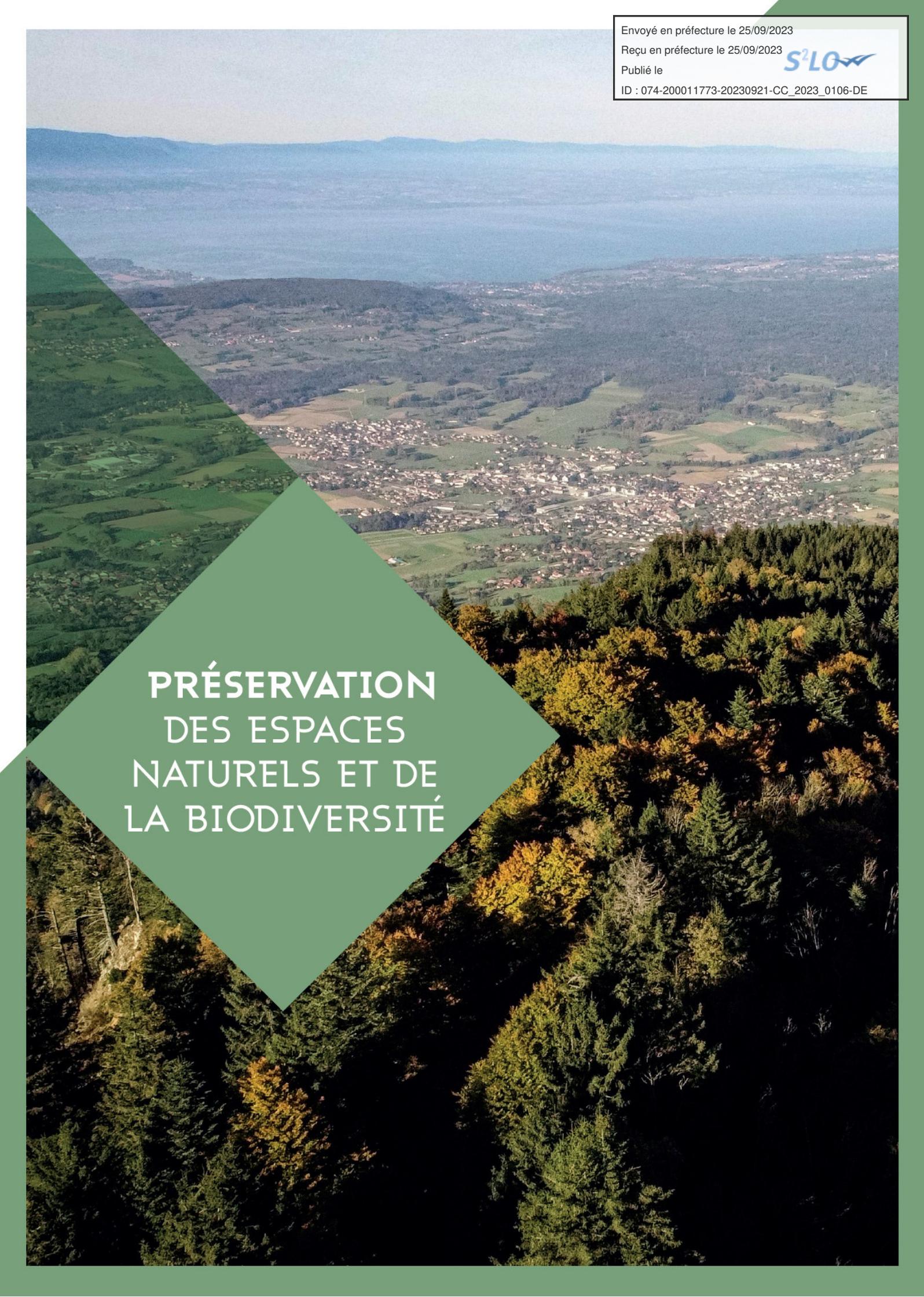
- la Maison de Santé du Perrier (décembre) et le Gymnase des Hutins (octobre) sous maîtrise de la Ville d'Annemasse.
- le lancement en septembre du projet « Recettes » sur la mémoire du Perrier-Livron-Château Rouge,
- l'inauguration des réhabilitations de logements sociaux par Halpades sur le secteur F (juillet),
- la livraison du programme Rosa/Cedrus, première opération de reconstitution de l'offre de Logements Locatifs Sociaux par Halpades, en septembre et la validation par l'ANRU de l'avenant 1 à la convention NPNRU, en mai complètent cette longue liste.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE

An aerial photograph of a valley with a town, surrounded by green hills and a dense forest in the foreground. A large green diamond shape is overlaid on the image, containing the title text.

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

POLITIQUES PUBLIQUES

PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

Consolider la préservation du cadre agro-naturel du territoire

En protégeant strictement les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Objectif développement durable : Vie terrestre

Annemasse Agglo a poursuivi son engagement en 2022 pour préserver les espaces naturels et agricoles et redonner toute sa place à la biodiversité. Afin de mener à bien cet objectif malgré les contraintes qui pèsent sur le territoire, la collectivité s'inscrit sur le volet Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Dans ce cadre, il existe trois contrats sur le territoire dont un porté et animé par Annemasse Agglo sur la période 2019-2024 et dont le plan d'actions a été rédigé en concertation avec les acteurs du territoire. Démarche portée par le Conseil Départemental, le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles a pour but de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente, intercommunale, de massif ou de bassin.

Enjeux du CT-ENS d'Annemasse Agglo :

- Préserver les réservoirs, zones relais de biodiversité, la nature ordinaire et les paysages : *habitats et espèces patrimoniales, zones humides, nouveaux sites ENS*
- Préserver et restaurer les corridors : *trames vertes, jaunes, urbaines et noires ; nature en ville ;*
- Elaborer puis mettre en œuvre une stratégie foncière ;
- Contrer les Espèces Exotiques Envahissantes, faune et flore ;
- Préserver la ressource en eau ; trame bleue en ville ;
- Sensibiliser le public

Focus sur l'étude zones humides du territoire

Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Mais pourquoi préserver et restaurer les zones humides au-delà de l'obligation réglementaire de les protéger ? Car ces zones sont très précieuses pour la régulation de la ressource en eau (crue, soutien d'étiage) et la contribution à la qualité de l'eau (épuration, filtration de l'eau). Elles constituent également un réservoir de biodiversité ; un support économique (agriculture, pêche...) et peuvent être le cadre d'activités récréatives et paysagères... Mais elles représentent aussi des milieux vulnérables (50 % des zones humides disparues en France de 1960 à 1990).

Les objectifs de l'étude menée en 2022 sur ces zones étaient :

- d'actualiser et vérifier le statut humide des zones existantes et potentielles,
- caractériser ces zones (fonctionnement, menaces...) et déterminer les enjeux,

- construire un plan d'actions et les mesures à mettre en œuvre pour préserver/améliorer/restaurer les fonctionnalités,
- mettre à jour le SCOT et les PLU en fonction de ces nouvelles données.

Un travail d'acquisition de données, d'informations préalables aux inventaires de terrain, d'entretiens et d'analyse cartographique a été mené. S'en sont ensuite poursuivis des inventaires de terrain.

A l'issue, une priorisation d'intervention des zones humides avérées a été réalisée en deux temps: prise en compte des niveaux de fonctionnalités (hydrologique, biogéochimique et biologique/écologique) et du niveau de pressions/menaces constaté sur le terrain.

Des préconisations de gestion ont ensuite été proposées et discutées avec chaque commune (séances de travail organisées jusqu'à mars 2022). Huit zones humides ont été retenues comme prioritaires pour des investigations plus poussées. Elles ont été proposées pour des études hydrologiques notamment sur certains boisements humides et une délimitation plus précise.

Par ailleurs, une zone a été désignée pour une étude « faune flore ». Annemasse Agglo a diffusé les résultats obtenus sous formes de fiches afin de permettre une intégration de ceux-ci dans les révisions de Plan local d'urbanisme (PLU) des communes.

Plusieurs types d'actions ont également été préconisés dans le cadre du Comité de Territoire du mois de novembre 2022 relatif au contrat de territoire ENS Annemasse (dont notamment, la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme, l'information/sensibilisation des propriétaires privés sur la présence de zones humides et les bonnes pratiques).



Restaurer et valoriser les espaces naturels et agricoles du territoire

En luttant contre les espèces invasives

Objectif développement durable : Vie terrestre

Face à la prolifération du moustique tigre, Annemasse Agglo a organisé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le 31 mai 2022, une formation intercommunale dédiée à cette problématique.

Règlementation, présentation du moustique tigre, implantation, enjeux sanitaires, bilan de la surveillance 2021, plan d'actions 2022 (notamment le plan de lutte 2022 contre la dissémination des arboviroses - pièges pondoirs en Haute-Savoie), actions de prévention et de communication ont été présentés.

Il faut savoir que la Haute-Savoie est colonisée depuis 2019, Annemasse depuis 2020, Ambilly et Ville-la-Grand depuis 2021. Une colonisation d'autant plus rapide que le territoire Genevois est également très touché. L'ARS et l'Etablissement public chargé de la lutte contre les moustiques et de la gestion des zones humides (EID), surveillent les zones sensibles (notamment les hôpitaux de la région) et le front de colonisation grâce à des pièges.

En 2022, seule la commune d'Annemasse a établi un plan d'actions pour éviter la propagation de l'espèce. Face à ce développement, le devoir des collectivités est donc de participer à la réduction du nombre de lieux de pontes de cette espèce invasive et donc :

- d'informer la population et sensibiliser pour une bonne gestion des parcelles privées via des outils de communication disponibles auprès de l'ARS 74 (affiches, plaquettes, exposition, valise pédagogique...),
- de sensibiliser et former les agents aux bonnes pratiques pour éviter la prolifération.

En restaurant les continuités écologiques dégradées

Objectif développement durable : Vie terrestre

En 2022, l'Agglo a procédé à l'étude des espèces patrimoniales du territoire. En partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie, un travail a été réalisé pour améliorer les connaissances sur la faune sauvage présente sur le territoire et caractériser précisément les corridors écologiques pour la grande, la moyenne, et la petite faune terrestre.

Les résultats de l'étude de la fédération de chasse sur les 11 corridors du CTENS ont découlé d'investigations terrain sur la faune (détecter les points de conflits comme les obstacles infranchissables) ainsi que des prescriptions avec un ordre de priorité de 1 à 3, comme pérenniser les espaces et mener des travaux de restauration. Cette étude vient conforter un certain nombre d'analyses sur le reste du territoire, notamment le long de l'Arve par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, SM3A, ou le long de l'autoroute A40 par Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc, l'ATMB.

De ce fait, le territoire du CTENS d'Annemasse agglo compte 11 corridors écologiques dont 4 sont fonctionnels, 5 sont dégradés et 2 interrompus. Les principales liaisons entre les grands réservoirs de biodiversité restent encore possibles grâce à certaines liaisons.

Focus sur les investigations terrain :

- 16 468 événements photographiques dont 75% concernant la faune sauvage. 20 espèces détectées dont 11 espèces de mammifères, 8 espèces d'oiseaux et 1 espèce d'amphibien,
- Fréquentation humaine retrouvée sur la majorité des pièges photographiques de façon plus ou moins importante,
- 649 indices de présence relevés soit 213 indices par maille de 100 ha,
- 575 observations nocturnes,
- Toutes les espèces cibles ont été détectées.

Focus sur les ZAE

Gestion de deux corridors dans les Zones d'Activité avec le concours de bureaux d'études. Ce travail a été réalisé avec le soutien des municipalités (parcelles communales). Dans ce cadre, un contrat transfrontalier a été signé avec la Suisse.

En valorisant et en sensibilisant les différents acteurs et usagers sur ces espaces sensibles et leur biodiversité

Objectif développement durable : Vie terrestre

L'exemple de Machilly

La commune de Machilly présente des espèces patrimoniales et des espaces potentiellement intéressants pour ces dernières (habitats, zones de chasse, de repos, ...).

Pour la commune, il apparaît aujourd'hui important, afin de préserver cette biodiversité et la conforter, de poursuivre la préservation des zones naturelles et des espaces agricoles ouverts, et principalement :

- l'engagement de la commune dans le site Natura 2000 des Voirons,
- les actions menées le long du Foron,
- les connexions entre les Voirons, le piémont et la plaine.

En effet, le site Natura 2000 travaille à la bonne préservation du réservoir biologique et de son accueil pour la biodiversité, mais doit s'associer à la préservation d'axes de circulation, de corridors, de zones relais pour ne pas enclaver ce réservoir et veiller au déplacement de la faune.

La préservation des zones humides sur la commune est également importante pour conforter la présence de nombreuses espèces patrimoniales. Enfin, la création d'un site ENS labellisé « bois de Machilly », corridor d'importance régionale mais aussi réservoir biologique, est un fort enjeu pour le territoire. Cette labellisation permettrait d'organiser sa gestion et sa restauration sur le long terme avec les territoires voisins (Suisse et Thonon Agglo).

Pour la commune, un axe est aussi présent sur la poursuite des efforts déjà engagés concernant l'extinction lumineuse : l'extinction des bords du Foron et des abords des bois (corridors et réservoirs de biodiversité) apparaît comme une priorité.

Pour préserver les corridors biologiques, ripisylves et alignements d'arbres (voire même les arbres isolés biotopes) dans le PLU, la préservation et restauration de ripisylves et cordons boisés permettant de relier la forêt d'altitude, la vallée du Foron et le bois de Machilly apparaît comme une priorité sur le territoire.

Aussi, l'étude de la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie, FDC74, sur la faune terrestre met en lumière également l'existence de forts enjeux en termes de corridors sur la commune reliant les bois de plaine d'une part (Jussy / Machilly / Thonon Agglo) mais aussi ceux permettant de relier ces boisements et zones humides de plaines aux Voirons (via les Granges).

La commune est également concernée en sa limite sud par le corridor de Moniaz / Voirons via Saint-Cergues.



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



TOURISME



POLITIQUES PUBLIQUES

TOURISME

Stabiliser la gouvernance de notre politique de développement touristique en [re]définissant le périmètre d'intervention de notre Office de Tourisme pour un territoire cohérent et en fédérant davantage les acteurs de notre territoire

Dans le bilan à mi-parcours dressé en 2022 pour l'Office de Tourisme Monts de Genève, les grandes étapes ont été rappelées :

- la création, en 2018, d'un office de tourisme commun entre la Communauté de Communes du Genevois et Annemasse Agglomération, qui a marqué un premier pas vers la structuration d'une politique touristique,
- le développement d'un certain nombre d'infrastructures sur le territoire (Léman express, voie verte, ViaRhôna, rénovation du téléphérique du Salève et centre de convention Archparc...),
- la crise sanitaire, qui est venue ensuite sensiblement questionner le positionnement stratégique des offices de tourisme et plus globalement des territoires.

De plus, le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de son plan tourisme, a poussé les offices à structurer une véritable stratégie touristique. Face à l'ensemble de ces constats, il est apparu opportun, en 2022, de se doter d'un véritable outil d'aide à la décision afin de bâtir une stratégie touristique durable et concertée. Un Schéma de développement touristique a permis de formaliser le diagnostic du territoire, définir les orientations stratégiques et en décliner les actions opérationnelles à six ans.

Plusieurs enjeux ont été identifiés sur le territoire :

- de positionnement (entre atouts paysagers et naturels, proximité de Genève, offre variée d'équipements de loisirs) ; il s'agit de trouver un équilibre et une cohérence entre la stratégie politique des élus locaux (ce que l'on veut faire), les potentialités locales (ce que l'on peut faire), et les perspectives d'avenir du tourisme (ce que l'on doit anticiper),
- de gouvernance ; comment adapter l'organisation au projet touristique du territoire ?,
- de durabilité dans le sens d'un tourisme plus durable, enjeu accentué par la crise sanitaire, et des enjeux socio-économiques et culturels.

Le travail a donc été lancé en 2022 pour écrire ce schéma sur la base d'un diagnostic et de différents ateliers de concertation avec les élus et acteurs du secteur. La préfiguration d'un plan stratégique a été menée. Dans ce cadre, un contrat transfrontalier a été signé avec la Suisse.

L'élargissement du périmètre à la CC du Pays de Cruseilles

Dans le cadre du Plan d'actions du Schéma de développement touristique et pour une destination touristique élargie plus cohérente : l'élargissement des Monts de Genève au territoire voisin du Pays de Cruseilles pour formaliser une première forme de partenariat. Il s'agit, pour la première fois, d'un partenariat transitoire pour lequel les statuts de l'office de tourisme ont dû être revus. Une convention de prestations avec le Pays de Cruseilles a été signée. L'élargissement de la Destination des Monts de Genève au Pays de Cruseilles est devenu officiellement actif le 1er janvier 2023. Ce partenariat a pour slogan : Un partenariat fort, 3 collectivités, 42 communes, 4 sites majeurs, 5 panoramas, 15 pépites phares.

Encourager le tourisme local et assurer un développement touristique qui répondent aux attentes et nouveaux usages des clientèles touristiques (notamment en termes de mobilité, de développement durable et de digitalisation) et changer l'image du territoire à l'extérieur mais également vis-à-vis de ses habitants par une stratégie de valorisation des richesses du territoire

A l'occasion du travail sur le schéma de développement touristique, le tourisme sur le massif du Salève a été l'objet de nombreux questionnements, notamment comment allier développement touristique, avec notamment la réouverture du téléphérique en 2023, sur ce lieu si emblématique et préservation de cet espace naturel. Il est ressorti la nécessité de pacifier les usages sur le Salève tout en considérant que la situation n'était pas la même sur tous les pans du Salève. Face à ces problématiques, il apparaît nécessaire aujourd'hui d'objectiver avec des chiffres l'augmentation de la fréquentation du Salève. De plus, la question de la gestion des flux motorisés, et des accès notamment à la gare basse, a également été posée dans le cadre de ce travail. Enfin, le sujet de la sensibilisation des usagers du Salève aux « bons comportements » pour justement concilier préservation du lieu et fréquentation est clairement ressorti comme un enjeu pour la suite avec des réflexions, les différentes parties prenantes évoquant la nécessaire présence humaine sur site qui pourrait se concrétiser par la mise en place d'« éco-gardes » par exemple.

Autre thématique évoquée dans le cadre du bilan du premier semestre 2022 d'activité de l'Office de Tourisme : le logement. De plus en plus de communes connaissent des tensions importantes sur ce marché, notamment liées au développement des meublés de tourisme et l'arrivée des opérateurs numériques qui n'a fait qu'entraîner la hausse des offres de location de ce type d'hébergements. Il est apparu essentiel d'optimiser la taxe de séjour et d'aider ainsi les communes à mieux gérer le « parc immobilier. » L'objectif de l'Office de tourisme est de sensibiliser les communes à cette problématique et de les amener à délibérer pour enclencher un changement de procédure. La fréquentation de l'offre locative revêt en effet de nombreux enjeux stratégiques :

- La taxe de séjour et les recettes qu'elle génère auprès des collectivités
- La qualification de l'offre en hébergements (notamment des meublés de tourisme)
- La nécessité pour les collectivités locales de préserver l'équilibre entre habitat permanent et habitat touristique.

Des solutions au service des communes existent afin de limiter le développement exponentiel des meublés touristiques, notamment via le numérique avec par exemple l'outil Déclaloc, une « Procédure d'enregistrement » mutualisable à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, qui est mis à disposition, afin de dématérialiser la procédure. L'Office de Tourisme des Monts de Genève est engagé pour sa part dans une démarche d'identification des meublés de tourisme. Il est donc primordial d'unir les forces des professionnels du tourisme et de travailler ensemble afin de palier cette crise du logement et les nombreuses infractions. Ce travail est poursuivi en 2023.

Répondre aux nouvelles attentes des habitants et aux nouveaux usages

Le travail sur le Schéma de développement touristique entre Annemasse agglo et la communauté de communes du genevois, a également mis en exergue la problématique de l'information des habitants et l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire. Avec un renouvellement important chaque année des habitants de notre territoire et donc des attentes et perceptions qui évoluent, et face à la multiplicité des émetteurs (OT, communes, EPCI etc), il y aurait besoin d'un marketing territorial unifié avec pour objectifs de :

- Promouvoir l'offre touristique auprès des habitants
- Développer un sentiment d'appartenance au territoire
- Impliquer les habitants dans le développement touristique local
- Transformer les habitants en prescripteurs

Il est proposé de poursuivre l'état des lieux des pratiques et initiatives avec les communes du territoire via une identification des besoins sur le volet tourisme et loisirs. Il conviendrait par ailleurs de définir des *personas* correspondants aux profils-type de publics ciblés (par exemple les nouveaux arrivants frontaliers, nouveaux arrivants non frontaliers etc) préalablement à la mise en place d'une boîte à outils pour répondre aux besoins d'information des communes et/ou EPCI, et toucher les habitants et nouveaux arrivants.

Changer l'image vers l'extérieur mais aussi vis à vis de ses habitants

La valorisation des événements est essentielle : outil de recensement, consolidation de l'agenda, ciblage des événements rayonnants, promotion avec actions, les possibilités sont nombreuses. Plusieurs actions ont été mises en place ; concernant les événements à rayonnement local, un agenda complet a été réalisé pour une mise en avant des événements divertissants à rayonnement local. Ajoutons l'accès à l'agenda des événements via un flash-code (Flashez moi !!). Dans le cadre de l'agenda de l'été de l'Office de tourisme des Monts de Genève, un recensement des événements phares du territoire sur Apidae (La plateforme Apidae contient plus de 200 000 informations touristiques et est quotidiennement renseignée et utilisée par les Offices de Tourisme du réseau) a été organisé.

Renforcer la politique d'attractivité vers l'extérieur dans une optique de diversification économique sur deux positionnements clés : le tourisme professionnel et le territoire porte d'entrée vers les autres destinations de la région.

Dans le cadre des ateliers de co-construction pour l'élaboration du Schéma de développement touristique, l'enjeu du positionnement, d'attractivité et d'image a été posé. L'objectif pour demain est de poursuivre et renforcer les actions permettant d'affirmer la « marque » du territoire. Il faut trouver le moyen de convaincre les locaux de la richesse de leur territoire, qu'ils se l'approprient, qu'ils en soient fiers. L'idée d'un « comptoir des loisirs » est aussi à explorer, pour mieux répondre aux habitants.

L'Office de Tourisme doit aussi renforcer sa capacité d'accueil mobile « Hors les murs ». Des équipements et infrastructures comme le Léman Express et la ViaRhôna doivent par ailleurs être à l'avenir de véritables vecteurs de développement touristique tout comme le projet de création d'un Pass qui serait mis en place pour visiter le territoire avec son billet de train/tram, ceci grâce au développement de partenariats.

Changer l'image du territoire par une stratégie de valorisation des ressources

« Comment révéler les ressources patrimoniales, culturelles et naturelles du territoire ? » était le titre d'un des ateliers de co-construction destinés à l'élaboration du schéma de développement touristique. Le territoire manque à ce jour d'identité patrimoniale affirmée. Le Salève est en des emblèmes fort et génère en effet une forte attractivité mais il apparaît nécessaire de travailler sur les autres richesses du territoire. Il y a besoin de renforcer les renvois entre sites (par exemple Château Rouge vers l'Archipel Butor qui sont susceptibles de partager des publics ayant la même curiosité culturelle). Plusieurs initiatives culturelles voient également le jour sur notre territoire et pourraient constituer un véritable attrait. Des acteurs comme Lemanis se montrent d'ailleurs intéressés pour développer une communication renforcée sur son territoire d'influence.

De plus, notre singularité résidant dans notre situation frontalière le thème de la frontière pourrait être un fil conducteur thématique privilégié et transversal pour une mise en valeur originale des ressources patrimoniales et culturelles du territoire, à destination des habitants et des touristes. Les déclinaisons peuvent être nombreuses : mise en valeur de la culture transfrontalière dans le cadre d'une exposition, d'un parcours de découverte convoquant le land art ou le street-art, d'un jeu à grande échelle, d'animations, d'un événement, d'un festival, voire dans le cadre d'un lieu permanent etc.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



POLITIQUES PUBLIQUES

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

En termes de prévention et gestion des déchets, l'approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Schéma directeur des déchets (SDD) sur la période 2021-2030 et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027 permettent de donner le cap à la collectivité. En 2022, après avoir approuvé le Schéma directeur des déchets, les axes de prévention et de gestion des déchets sont déployés de manière collaborative et transversale en démarche projets.

Rappel des objectifs 2030 :

- -27% d'ordures ménagères,
- + 60% de déchets recyclables triés,
- -12 % de déchets via les actions de réduction.

Résoudre les problématiques de propreté urbaine par une gestion partagée au niveau du bloc local, dans le cadre des modes de collecte et de sensibilisation des habitants

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Afin de répondre à une demande forte des communes et des habitants, Annemasse Agglo a mis en place, en 2022, un partenariat avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire pour effectuer des nettooyages plus spécifiques aux pieds des Points d'Apport Volontaire (PAV).

La gestion des dépôts sauvages reposant sur trois facteurs :

- la prévention (notamment pour le dépôt des encombrants),
- la correction (le déchet amène le déchet),
- la répression où l'on peut parfois noter une réticence de mise en place malgré des leviers et un arsenal juridique existant.

Créer un dialogue avec les gestionnaires de copropriétés et bailleurs est aussi une ambition forte d'Annemasse Agglo qui a mis en place en 2022 une réunion semestrielle d'échanges portant notamment sur l'extension des consignes de tri et la mise en place du tri à la source des biodéchets avec l'implantation de composteurs partagés dans les copropriétés.

Les échanges ont également été l'occasion d'écouter leurs contraintes et de rappeler les bonnes pratiques et modalités en matière de gestion des déchets.

Faire évoluer les comportements des habitants vers la réduction et le tri des déchets par une prise de conscience de leur impact environnemental

Mise en œuvre du PLPDMA

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

En concertation avec des élus, mais aussi des citoyens et des associations, ce programme regroupe un ensemble de 21 actions réparties en 8 thématiques ayant pour objectif de réduire la production des déchets sur le territoire.

Eco-exemplarité

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Par le biais de la sensibilisation des agents d'Annemasse Agglo et des communes avec ateliers, stands, défi, etc. L'objectif étant de guider dans la gestion quotidienne et celle des locaux recevant du public.

Dans ce cadre, un travail a aussi été initié avec le service « protocole » afin de réduire les déchets lors de buffets et manifestations internes telles que le buffet des agents ou la cérémonie des vœux. Ces actions sont essentielles car elles permettent d'insuffler une politique interne et montrer que les collectivités œuvrent à leur échelle.

Sensibiliser avec le programme d'ateliers tous les premiers samedis du mois et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Concernant les ateliers, le bilan est mitigé en termes de participation. Les perspectives pour 2023 sont donc de proposer d'autres formats et une nouvelle offre d'ateliers comme le gaspillage alimentaire (même si ce thème a déjà été un peu abordé), réparer ses objets, et les couches lavables.

Néanmoins, la sensibilisation est primordiale car elle doit viser en premier lieu à faire prendre conscience de l'impact des déchets environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, et de notre part de responsabilité à tous. Elle doit permettre d'identifier les leviers comportementaux (chacun a le pouvoir de réduire sa production de déchets). L'idée est de présenter des gestes simples du quotidien de façon ludique.

Production zéro déchets

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Le service prévention s'emploie à constituer un réseau d'ambassadeurs de la réduction des déchets et travaille à tisser un réseau avec les associations.

Concernant le bilan de la première édition du défi foyers zéro déchet, en matière de relais de la réduction, 14 foyers étaient déjà engagés en 2022.

Parmi les ateliers réalisés : démarrer le zéro déchet, produits ménagers, Noël zéro déchet, courses et cuisine, salle de bain, couture zéro déchet, compostage (domestique, partagé, lombricompostage).

En termes de bilan, tous les participants ont dit vouloir aller plus loin et participer à la sensibilisation pour devenir des ambassadeurs du zéro déchet.



Lutter contre le gaspillage alimentaire

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Annemasse Agglo a expérimenté un accompagnement auprès de trois communes (Annemasse, Bonne, Saint-Cergues) depuis début 2022 (restauration élémentaire) avec l'objectif d'aider les collectivités ou toute structure en charge de la restauration scolaire à diminuer le gaspillage alimentaire.

Biodéchets

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

La distribution de composteurs et l'installation de sites de compostage partagé se poursuit ainsi que la recherche de solutions pour le broyage de déchets verts.

Durée de vie des objets

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Cet axe a donné lieu au projet « recyclerie ». Dans ce cadre, l'Agglo a été accompagnée par Puls, pour co-construire le projet avec les acteurs du réemploi, via notamment la réalisation d'un questionnaire destiné à identifier les acteurs et actions de réemploi sur le territoire. Toujours avec Puls, des ateliers ont été proposés pour identifier les synergies, les besoins et les souhaits d'orientation.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) proposée au niveau national par l'ADEME, Annemasse Agglo, le Sivalor, la commune d'Ambilly et leurs partenaires ont organisé plusieurs événements sur le territoire du 19 au 26 novembre 2022 et notamment la Gratiféria spéciale textile à Annemasse le 26 novembre.

Enfin, signalons la naissance d'une nouvelle association, Repair Café de la Yaute sur la commune d'Ambilly.

Consommation responsable

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Cette thématique permet de favoriser la consommation de produits locaux (en lien avec le projet agricole), en développant le vrac, en favorisant la réalisation d'ateliers en partenariat avec des magasins (Vrakopolis & Alterovrac), en promouvant le Stop pub qui permet d'éviter en moyenne 13 kg de papiers de publicité par an par habitant (le taux d'apposition étant de 40% sur l'Agglo).

Déchets des professionnels

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Une enquête auprès des commerces a été menée avec pour objectif de diagnostiquer la production de déchets, mesurer le niveau de connaissances de la réduction des déchets et sensibiliser sur la gestion et réduction de ces derniers. 303 commerces ont été sollicités et 241 rencontrés. Les constats sont les suivants :

- un manque de connaissances de la réglementation,
- peu de pratiques de tri et de prévention,
- des besoins de moyens de collecte (ordures ménagères, tri, cartons bruns).
-

Contrôle d'accès des déchetteries

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Face à l'omniprésence des incivilités envers les gardiens, Annemasse Agglo a fait le choix de faire évoluer le système de contrôle d'accès, actuellement en vignette, afin de :

- réduire l'exposition des gardiens aux violences et incivilités,
- limiter à 2% l'augmentation des tonnages annuels collectés en déchetteries,
- améliorer l'expérience de dépose des usagers,
- mieux cadrer les dépôts des professionnels.

En 2022, des échanges et visites ont été réalisés afin de permettre aux élus de se positionner sur les modalités de mise en œuvre de cette évolution. C'est finalement un contrôle d'accès en lecture de plaque d'immatriculation qui a retenu le choix des élus et qui sera mis en œuvre.

Collecte des déchets alimentaires dans l'hypercentre de l'Agglo

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

La mise en place d'un tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire. En 2022, 288 kg/hab/an, représente le poids moyen de la poubelle grise d'un habitant d'Annemasse Agglo. 85 kg/hab/an, représente la part de déchets alimentaires contenus dans cette même poubelle.

Certains secteurs urbains denses comme l'hypercentre d'Annemasse ne peuvent pas, faute de place, bénéficier de compostage. Dans ce cadre, le schéma directeur des déchets prévoit la mise en place d'un tri à la source des biodéchets au travers d'une collecte spécifique.



Après des visites à Lyon ou encore Grenoble, précurseurs dans le domaine, cette collecte a été mise en place par le biais d'abris-bac. En 2022, Annemasse Agglo a donc activement préparé cette implantation : choix des matériels, mode de valorisation, emplacements, distribution des kits, sensibilisation des usagers, mode de collecte, visuel des abris-bacs, tout a été passé au peigne fin pour lancer l'expérimentation dès le mois de janvier 2023 avec plusieurs quartiers pilotes (Rue de Romagny, Rue des

Tournelles, Parc Eugène Maitre, Rond-point de l'Etoile, Square Dom Bellot) en ciblant les ménages.

Chiffres clés 2022 concernant la phase d'expérimentation pour la zone de collecte des biodéchets :

- Janvier à décembre 2023 (1 an pour étudier la saisonnalité des apports)
- Dans un quartier pilote de l'hypercentre d'Annemasse (Romagny, Florissant, Etoile)
- 1 500 habitants desservis – 810 foyers
- 5 modèles d'abris-bac testés
- *(INFO EN + : Collecte en régie, lavage des bacs, valorisation en méthanisation)*

Améliorer la valorisation des déchets produits en développant des modes de collecte

Visites d'ambassadeurs du tri

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Les sensibilisations en porte-à-porte ont été par ailleurs reconduites en 2022. Ce sont cette fois les commerçants qui ont été ciblés au cours de deux campagnes des ambassadeurs du tri d'Annemasse Agglo ayant touché plus de 200 enseignes. Une réflexion sur les bonnes pratiques et un rappel sur les modalités existantes de collecte, notamment du carton, ont permis de créer le dialogue et de mieux aborder ensemble la réalité et les enjeux associés à la gestion des déchets pour ce type d'usagers.

Extension de la zone de tri en porte à porte sur les communes de Vétraz-Monthoux et le bas de Cranves-Sales

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Afin de proposer des solutions de tri toujours plus proches des habitants, Annemasse Agglo a fait le choix d'équiper les habitants de Vétraz-Monthoux et Cranves-Sales de bacs jaunes. Très attendue des usagers, cette vaste opération qui concerne près de 15 000 habitants a fait l'objet d'une longue préparation et de nombreuses concertations en 2022 pour assurer un déploiement serein de près de 3000 bacs au début de l'année 2023.

Collecte du carton brun en apport volontaire

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Pour faire face aux évolutions des usages, Annemasse Agglo a également mis en place en 2022 une expérimentation de la collecte des cartons en conteneurs aériens. 15 conteneurs ont été déployés dans l'ensemble de communes. D'ores et déjà cette opération se présente comme un succès et un déploiement nettement plus important devra être réalisé en 2023 pour répondre à la demande.

Modernisation des modes de collecte

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

En 2022, Annemasse Agglo a engagé une dynamique de modernisation de sa collecte en équipant toute la flotte de véhicules de tablettes permettant un suivi géolocalisé en temps réel des collectes, le signalement en direct des incidents et une communication facilitée avec les usagers au travers du service administratif. Ces étapes sont cruciales pour une analyse plus fine des collectes en vue de leur optimisation, et une meilleure prise en compte des contraintes de terrain des agents. En 2022, plus de 300 remontées liées aux stationnements gênants, aux bacs cassés non collectables ou encore aux dépôts sauvages ont pu être comptabilisées.

Collecte de ordures ménagères et matériaux recyclables en Point d'apport volontaire

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

Annemasse Agglo a lancé en 2022 les discussions avec les six communes périurbaines sur l'évolution du ramassage vers une collecte en points d'apport volontaire. La collecte en point d'apport volontaire (PAV) consiste à récupérer les déchets apportés par les usagers en lieux spécifiques. Les points d'apports volontaires peuvent être des conteneurs, des colonnes enterrées ou semi-enterrées, etc. Dans une approche de co-construction de cette évolution, chaque commune a été rencontrée au cours de plusieurs séances de travail portant sur l'identification des emplacements des futurs sites. Ces groupes de travail sont également l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants du projet et d'être à l'écoute des inquiétudes des habitants. Parallèlement, Annemasse Agglo a préparé la phase opérationnelle avec la rédaction des marchés qui permettront d'identifier les partenaires du projet pour un lancement effectif dès 2023. Le projet entre en synergie avec une dynamique nationale visant à étendre les consignes de tri à tous les emballages.

Préparation de l'arrivée des filières « REP »

Objectif développement durable : Consommation et production responsables

La législation française progresse en matière de déchets en instaurant des filières supplémentaires de « responsabilité élargie des producteurs » dites « REP ». Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ainsi, les metteurs sur le marché des biens de consommation de filières spécifiques sont depuis quelques années tenus d'apporter une contribution pour permettre la gestion par les collectivités des déchets qu'ils ont fabriqués et leur recyclage. Si les emballages, les mobiliers, les déchets d'équipement électrique et électronique ou encore les pneumatiques étaient déjà concernés par cette cotisation, viennent s'ajouter en 2023 les jeux & jouets, les articles de bricolage et de jardin ou encore les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. En partenariat avec les éco-organismes, Annemasse Agglo a préparé en 2022 l'arrivée de ces nouvelles filières et leurs exigences sur les déchetteries du territoire.

Quelques chiffres 2022

- 45,2 K€ ont été consacrés aux postes suivants : matériel / prestations ateliers et stand, accompagnement projet recyclerie, porte-à-porte commerçants,
- 151,4 K€ pour le compostage,
- 28,6K€ pour les annonces et insertions, l'impression, la distribution, frais divers pour la communication.
- 500 visiteurs / 1100kg déposés, 944 kg réemployés pour la Gratifieria textile co-organisée avec SIVALOR
- le nombre d'ateliers, stands, défis est passé de 35 à 60 et le nombre de personnes sensibilisées de 399 à 3180 de 2021 à 2022
- 22 formations compostage pour les Bio déchets, 235 personnes formées via le module en ligne
- 12 formations lombricompostage, 70 personnes formées
- 1 formation guide composteur : 9 guides certifiés
- 12 formations référents de site de compostage : 24 personnes référentes
- 4 ateliers déchets verts (TCE) : 35 personnes sensibilisées
- opérations de distribution de composteurs domestiques



MOBILITÉ

POLITIQUES PUBLIQUES

MOBILITE

Réduire significativement la part de la voiture dans les déplacements en augmentant celle des modes actifs pour réduire les émissions de CO2 et particules fines

En développant des alternatives en matière de transport et les aménagements favorables aux mobilités actives

Objectif développement durable : Lutte contre les changements climatiques

Le P+R de Machilly

Le 11 juillet 2022 (et ce jusqu'à l'été 2023), Annemasse Agglo a lancé la construction de son troisième P+R (Parking Relais) situé sur la commune de Machilly. Depuis la mise en service du RER transfrontalier Léman Express, et face au succès qu'il rencontre, la gare de Machilly connaît une importante fréquentation. Avec pour objectif la création de 137 places de stationnement en face de la gare de Machilly afin de faciliter la vie des usagers du Léman Express. Le P+R Machilly, directement connecté à la gare, a pour objectif de favoriser l'intermodalité en réduisant la part des trajets effectuée en voitures au profit du train ou du bus.

Inauguré en juin 2023, le Parking Relais offre des places de stationnement pour les voitures et les 2 roues, mais aussi 2 quais de bus et un cheminement piéton qui permet de rejoindre la gare à pied en toute sécurité. Des bornes de recharge pour voitures électriques viendront par la suite compléter ce nouvel aménagement. Il s'agit du troisième parking relais mis en service sur le territoire de l'agglomération.



La Voie Verte

En août 2022, la voie verte du Grand Genève a battu un record de fréquentation avec plus de 100 000 passages enregistrés à Ambilly. Une voie très fréquentée pour les trajets domicile-travail et aussi de plus en plus pour les loisirs. En septembre 2022, une nouvelle portion avec une voie dédiée et sécurisée pour les cyclistes a été mise en service à Cranves-Sales. Elle représente un nouveau tronçon pour la véloroute Léman Mont-Blanc, mais aussi la voie verte du Grand Genève. Une mise en service inaugurée samedi 3 décembre en présence de TAC Mobilités. Par ailleurs, les habitants ont été invités à participer pour découvrir ce nouvel aménagement, échanger au sujet des mobilités avec les élus et l'opérateur de transports en commun du territoire TAC Mobilités également présent.

La ViaRhôna

L'aménagement d'une Voie-Verte reliant la rue Fernand David et la rue Albert Hénon a été réalisé dans le cadre du projet de la ViaRhôna qui offrira une continuité cyclable entre Machilly et Etrembières. Ceci via une voie calme et arborée sur 650 mètres. Elle a une largeur utile de 3 mètres et une nouvelle passerelle a été construite pour le franchissement du Foron, à proximité de l'école Saint-François le Juvénat. Cet aménagement s'intègre dans un itinéraire cyclable beaucoup plus large (future ViaRhôna), allant de Machilly à Etrembières.



En faisant évoluer les usages grâce à un travail de prévention et de conviction, vers une réduction et une transformation des modes de déplacement

Objectif développement durable : Lutte contre les changements climatiques

Afin de sonder les habitudes de déplacement de la population du Grand Genève franco-suisse, une enquête a été lancée par les principaux acteurs de la mobilité de l'agglomération transfrontalière (Transports Publics de Genève, Annemasse Agglo et la TAC, Lémanis...). Jusqu'au 14 octobre 2022, un questionnaire en ligne pouvait être rempli de manière anonyme. Pour les plus motivés, une seconde phase a impliqué ensuite le téléchargement d'une appli avec GPS pour recueillir des données précises sur les déplacements en transports publics. L'objectif étant de construire le réseau de demain, en adaptant les horaires, les correspondances ou les interfaces. Ces données permettront également de mettre à jour le modèle multimodal transfrontalier établi par l'État de Genève. Les résultats de l'enquête seront publiés dans le courant du premier semestre 2023. Le dernier exercice de ce type remonte à près de dix ans, c'est dire son importance pour les habitants du Grand Genève.

Par ailleurs, afin de permettre aux habitants de mieux comprendre et suivre l'actualité du prolongement du Tram et de la piétonisation de centre-ville d'Annemasse, deux projets structurants, un nouveau site a été mis en ligne : www.tram-pietonnisation.fr. Car un nouveau cœur de ville se dessine à l'horizon 2025-2026. Enfin, si les services vélos proposés par l'entreprise TP2A, gestionnaire du réseau TAC, ont mis un peu de temps à attirer les usagers, les habitudes de déplacement des habitants de l'agglomération semblent changer peu à peu. En 2022, TP2A a observé une hausse de 40 % des locations de vélos et trottinettes.

Développer une politique de transport inclusive pour faciliter la mobilité pour tous

En poursuivant le développement des transports en commun

Objectif développement durable : Lutte contre les changements climatiques

Le réseau TAC Mobilités

Le 12 décembre 2022, TAC Mobilités a déployé une nouvelle offre qui mise sur un objectif clair : écouter les usagers des transports publics et leur offrir davantage de possibilités dans leurs déplacements. Les changements majeurs ont concerné les lignes 6 et 8 : les lignes Tango et 6 circulent désormais les dimanches et jours fériés et remplacent l'ancienne ligne dominicale DA. La ligne 6 dessert le centre commercial et la Zone industrielle Mont Blanc et le temps de parcours de la ligne s'est amélioré en centre-ville (un vrai plus pour les clients et salariés et leurs trajets domicile/travail). Enfin, la ligne 8 dessert à nouveau l'arrêt « Route de Bonneville » sur la commune de Vétraz-Monthoux.

En termes de fréquentation des lignes bus, en 2022, l'augmentation est nette. La fréquentation des lignes reprend un élan considérable. En comparaison avec l'année 2019, Annemasse Agglo atteint une fréquentation à +21,8%. La ligne TANGO continue pour sa part de progresser avec 1 394 290 voyages en 2022, soit près de +40% si on compare ces chiffres par rapport à 2021. On observe

également une forte progression des lignes 5 et 6 avec respectivement +30% et +42%, toujours par rapport à 2021. Cette augmentation est présente sur les quatre trimestres de l'année mais elle est plus forte sur le dernier trimestre 2022. Pour la ligne 5, cela peut s'expliquer par les nouveaux programmes immobiliers maintenant opérationnels (notamment près de l'arrêt la Bergue). Concernant la ligne 6, on note un report des habitués de la ligne 3 du côté de la commune de Gaillard. La ligne 6 permet pour sa part un accès direct au tram 17 à l'arrêt Croix d'Ambilly.

Avec 2 587 761€ de recettes, l'année 2022 présente une hausse de 14% par rapport à 2021.

En 2022, Avec l'application TAC Mobilités, le public peut consulter les horaires en temps réel grâce à la géolocalisation des bus. Simple et pratique, l'application permet de répertorier les avances et retards. Vous savez exactement dans combien de temps votre bus sera à l'arrêt. Les prochains passages sont eux aussi disponibles en temps réel.

Le service de Transport à la Demande

Pour améliorer la lisibilité du service ProxiTAC, TP2A a proposé à Annemasse Agglo de revoir en profondeur le service en passant d'un Transport à la demande (TAD) zonal à un TAD en lignes virtuelles. Cinq lignes ont été mises en place le 13 décembre, organisées en correspondance avec les lignes régulières du réseau et les modes lourds le cas échéant. Le TAD est mis en place sur les communes de Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues, Lucinges et Contamine-sur-Arve (uniquement pour la desserte du Centre hospitalier Alpes Lemman CHAL).

Chiffres clés

- 2021 : 2 594 516 voyages
- 2022 : 3 392 525 voyages

Focus sur le TRAM – ligne 17

Concernant la troisième année d'exploitation du tram 17 transfrontalier entre Lancy-Pont-Rouge-Gare et Annemasse-Parc-Montessuit, l'année 2022 s'inscrit dans la reconquête de la clientèle avec une fréquentation sur l'ensemble de la ligne transfrontalière en progression dès la fin de l'hiver pour atteindre entre 90% et 95% en fin 2022 par rapport à 2019. La fréquentation fin 2022 dépasse 2019 sur la partie française.

La deuxième tranche du TRAM à horizon 2026

Dans le cadre de la phase 2 du tramway, Annemasse Agglo a engagé les études :

- pour la réalisation des différents réseaux secs et humides du tracé et des travaux de plateforme,
- pour la construction d'un parking relais desservant le terminus du tram, à l'intersection entre l'avenue Lucie Aubrac et l'avenue de Verdun. L'objectif de capacité est de 200 places et l'infrastructure intégrera des locaux électriques pour le fonctionnement du tram.

L'aménagement des accès rue de l'Émeraude est également prévu. Le chantier s'inscrira sur un terrain à surface limitée avec une contrainte vis-à-vis de la « trame verte » de la ville d'Annemasse, ainsi qu'autour de la Géline, cours d'eau enterré qui passe le long de l'avenue Lucie Aubrac.

Fluidifier le trafic et réduire les nuisances associées en centre-ville par le report du trafic de transit, sans entrainer un effet rebond

La reconstruction du Pont Neuf

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

Au chapitre des aménagements de l'année 2022, on compte la reconstruction du Pont-Neuf dont les travaux ont débuté à la mi-mars avec des interventions de nuit. Des interruptions de circulation ont eu lieu dans le secteur en fonction des étapes de travaux. Les rues principalement concernées par ces changements de circulation étaient la rue Albert Hénon et les rues du Pont-Neuf, Chablais prolongée, à partir de l'automne 2022.

Mais revenons sur le projet. Datant de 1929, la structure du passage de l'ancien Pont Neuf à Ville-la-Grand devait être remise à neuf compte tenu de sa configuration et du trafic routier. Il est en effet emprunté par quelque 15 000 passages d'automobilistes chaque jour. Une réflexion avait été menée en amont pour la construction d'un nouveau pont franchissant la voie ferrée dimensionné pour les besoins actuels, tout en conservant l'ancien ouvrage pour les modes "actifs" ; vélos, piétons, etc.

Pour assurer la sécurité des automobilistes, un nouveau pont a été construit à côté de l'existant. L'ancien pont, réservé aux modes actifs, débouche sur une voie piétonne et cycles au niveau de la rue Albert Hénon (trottoir élargi à 3 m) d'un côté et de la rue du Chablais prolongée de l'autre. Ainsi les piétons et cyclistes disposent d'un cheminement sécurisé pour circuler dans le secteur. Le nouvel ouvrage, avec une voirie large de 10 mètres, permet quant à lui aux véhicules de se croiser avec une meilleure fluidité.



Une des étapes importantes du chantier a consisté en la pose du tablier du pont dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 septembre 2022. Une manœuvre impressionnante de levage au-dessus des voies ferrées d'une structure métallique à poutres latérales de portée 26 m. Lors de cette soirée, les riverains du chantier et personnes intéressées par les projets de mobilité étaient les bienvenus sur site pour un temps d'échange convivial en présence des élus, entreprises et partenaires.

Puis, les travaux d'aménagement des abords du Pont neuf ont débuté le 4 octobre.

Chiffres clés :

Cout opération (foncier, études et travaux)

- Pont Neuf : 7,006 M €
- Voie verte : 1,195 M €

Subventions

- Pont Neuf : 1,2 M € du département de la Haute-Savoie
- Voie verte : 536 000 € Département Haute-Savoie, Région, confédération Suisse

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



POLITIQUES PUBLIQUES

TRANSITION ENERGETIQUE

Objectif développement durable : Energies propres et d'un coût abordable

En 2022, le Schéma Directeur de l'Energie d'Annemasse Agglo a été approuvé dans le cadre du conseil communautaire du 7 décembre. Un travail en cohérence avec le SCoT et avec le prochain PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial. Une démarche volontaire au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle.

Les objectifs étaient les suivants :

- Identifier les économies d'énergies réalisables et les gisements d'énergies renouvelables du territoire
- Se fixer des objectifs à court et moyen terme, situer la progression du territoire en fonction de l'objectif initial
- Structurer les projets du territoire autour d'une trajectoire unique
- Marquer une étape vers la révision du PCAET en 2023.

Dans ce cadre, la démarche d'élaboration s'est faite en plusieurs phases : diagnostic avec scénarisation et choix d'une trajectoire, concertation entre 2021 et 2022, entretiens avec les acteurs du territoire, ateliers de travail, rendez-vous avec les communes, directions et élus d'Annemasse Agglo. Le plan d'actions étant composé de 2 parties : les propositions d'actions et engagement des communes et d'Annemasse Agglo

Des leviers majeurs sont identifiés pour l'objectif Schéma Directeur de l'Energie : la rénovation de l'habitat (qui constitue 40 % de l'objectif de réduction de consommation d'énergie), la politique mobilité (qui représente 39 % de l'objectif de réduction de consommation d'énergie), les réseaux de chaleur au bois (qui pèsent pour 50 % de la production d'énergies renouvelables).

Une approche et une animation globales ont été préconisées avec des synergies importantes entre mobilité, habitat et énergies renouvelables. La nécessaire exemplarité des collectivités avec la rénovation du patrimoine public, une mobilisation générale et un portage partagé ont été conseillés, avec pour point de vigilance : la transversalité de la communication pour un changement vers la transition écologique du territoire.

Les grandes thématiques suivantes, dressent le canevas de ce SDE :

- Le soutien des initiatives locales pour des logements plus sobres en matière d'énergie
- L'exemplarité des collectivités
- L'accompagnement des acteurs économiques dans la transition énergétique
- La mobilisation des ressources
- Une mobilité en faveur de la transition énergétique
- La mobilisation des ressources

Il s'agit d'un plan d'actions en phase avec les capacités du territoire qui permet d'atteindre 17% de réduction de consommation d'énergie en 2030, et d'augmenter la part des énergies renouvelables à 12% des besoins en énergie du territoire en 2030.

POLITIQUES PUBLIQUES

AIR CLIMAT PCAET

2022 a marqué la finalisation de la convention Villes Respirables

Objectif développement durable : Santé et bien-être

En septembre 2015, Annemasse Agglo avait été lauréate de l'appel à projet Villes Respirables en 5 ans, lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Si Annemasse Agglo est en effet un territoire concerné par une problématique de pollution de l'air liée à l'urbanisation, elle n'est pas pour autant une zone éligible à un plan de protection de l'atmosphère. L'Agglo avait d'autre part conscience que les travaux prévus allaient générer des émissions de particules et voulait être exemplaire en matière tant de prévention que de préservation sur les projets qui allaient être menés : Tramway, Leman Express, Pôle d'échange multimodal, Parking P+R... Il fallait être également en cohérence avec le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial en 2016 prévoyant des actions en faveur de la qualité de l'air, et exemplaire sur leurs mises en œuvre pour préserver la qualité de l'air. Dans ce cadre ambitieux, huit actions opérationnelles avaient été mises en place afin de préserver la Qualité de l'Air du territoire. Elles ont toutes abouti en 2022.

La première, nommée «Préfiguration et mise en place d'une Zone à Circulation Restreinte (ZCR)» dont l'objectif était d'en connaître la faisabilité, a consisté de manière opérationnelle, en l'étude de préfiguration pour la mise en place d'une Zone à Faible Emission ZFE.

La seconde action consistait en un lancement, celui de la Maison de la Mobilité avec les sous actions suivantes :

- La promotion de l'éco mobilité auprès des entreprises
- L'animation pour promouvoir l'éco-mobilité auprès des usagers
- L'achat de vélos pour la vélo-station de la Maison de la Mobilité et du Tourisme
- La Bourse d'aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique

Il s'agissait également d'apporter des informations aux salariés sur la mobilité et les aider dans leur déplacement, mais aussi de guider le délégataire sur le besoin des salariés. Signalons la présence de la Maisonnette de la Mobilité sur les marchés, les ateliers sur la thématique du vélo et les événements liés comme la fête du vélo.

Chiffres clés

- 11 Plans de Mobilités
- 60 entreprises
- 2 collectivités
- 3214 salariés
- 23 Animations
- 1250 Participants
- 65 vélos (classiques, à assistance électrique, pliants)
- Autre matériel en location (casque, panier, siège bébé)
- 26 primes octroyées pour l'achat de vélo classique
- 212 primes pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)

La troisième action a consisté en l'expérimentation des Chantiers Air Climat arrivée à son terme en 2022. Les enjeux principaux étaient de limiter les émissions de polluants atmosphériques issus des chantiers engagés par les collectivités.



Mise en œuvre en partenariat avec ATMO AuRA, la première phase a consisté en la détermination d'une méthodologie reproductible ; il s'agissait de :

- Caractériser les enjeux des chantiers
- Définir les mesures de bon sens en lien avec ces enjeux,
- Rechercher des modalités de suivi efficaces de ces mesures,
- Définir les critères environnementaux que les entreprises doivent respecter

La seconde phase a consisté en la mise en test de la Charte Chantiers Air Climat, une action menée sur trois chantiers (Voie Verte, Tram phase 2, PEM Nord) entre 2016 et 2020. L'élaboration d'une « boîte à outils » a représenté la troisième phase visant à accompagner les chargés de projets d'Annemasse Agglo dans la mise en place de la Charte Air Climat. La quatrième phase a consisté en la systématisation à tous les chantiers d'Annemasse Agglo.

La Conversion de la flotte d'Annemasse Agglo vers des véhicules électriques s'est inscrite dans la quatrième action avec la réalisation un diagnostic du parc auto pour définir une stratégie de renouvellement ambitieuse. Cela s'est traduit par l'achat de cinq véhicules électriques, l'installation de trois bornes de recharge, et un fonctionnement en pool avec une armoire intelligente.

Dans le cadre de la cinquième action, les actions en faveur de l'auto-partage ont été mises en œuvre pour des usages multiples (professionnels et privés) ainsi que l'installation de cinq stations d'auto-partage sur le territoire et de trois voitures thermiques, une électrique et le flockage des véhicules et des totems des stations.

La sixième action a consisté en la définition et mise en œuvre de la Carte Stratégique Air pour développer un urbanisme intégrant les enjeux de qualité de l'air. Développer un outil méthodique dans le cadre de la réalisation de la Carte stratégique Air avec Atmo Aura, puis favoriser un urbanisme intégrant les enjeux de la qualité de l'air dans le cadre de la valorisation de la Carte Stratégique Air auprès des communes.

Le volet Qualité de l'Air a ensuite été intégré dans le Scot révisé. Dans le cadre du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), l'objectif était de veiller à réduire l'exposition des populations, actuelles et futures, vis-à-vis des nuisances et des risques et d'adapter le territoire au changement climatique, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectifs, des prescriptions et des recommandations approfondies ont été consacrées à la transition énergétique et à la lutte contre les nuisances et risques.

Enfin, la septième action a été de promouvoir une sensibilisation large à la Qualité de l'Air des usagers du territoire. En termes d'action de communication, cela s'est illustré par la publication de plusieurs dizaines de posts sur les réseaux sociaux entre 2016 et 2022, plus de 8 000 vues sur les vidéos consacrées à la thématique de l'environnement et 3 minutes en moyenne passées par les internautes sur les pages des dossiers thématiques du site web de l'Agglo en lien avec la qualité de l'air.

Concernant l'évaluation globale du plan d'actions, la réalisation de ces dernières a permis d'éviter à minima l'émission de :

- 1,3 t/an d'oxydes d'azote
- 0,08 t/an de particules

Ces mesures, en incluant la mise en place d'une ZFE, permettront de contribuer aux objectifs du PCAET de réduction des émissions à hauteur de :

- 14% de l'objectif de réduction des oxydes d'azote
- 1% de l'objectif de réduction des particules



FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

POLITIQUES PUBLIQUES

FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Continuer à faciliter l'orientation et l'évolution professionnelle des citoyens avec des outils comme la Cité des Métiers

Objectif développement durable : Education de qualité

2022 a été l'occasion d'une phase de repositionnement par rapport à la Cité des Métiers. A la fois espace de documentation et espace de permanence, la Cité des métiers est atypique à Annemasse Agglo avec une offre multiple. En effet, elle est une vitrine pour des partenaires comme la mission locale, Citelab, etc mais ses permanences ont baissé ce qui a nécessité des échanges avec les communes pour tenter d'assurer un équilibre entre le nombre d'ateliers et les horaires d'ouverture. Des actions ont été menées à commencer par la recomposition de l'équipe et le recrutement d'un conseiller Numérique France Services et d'un médiateur numérique (contrat Service Civique).

En 2022, ces recrutements ont permis de développer une offre de service adaptée à la demande des publics. Grâce au dispositif « Conseiller Numérique France Services », financé par l'Etat, plusieurs actions ont pu être développées afin de contribuer à lutter contre la fracture numérique : de nombreux ateliers ont pu être organisés comme des initiations à l'informatique ou sur des sujets d'actualités (ex : « La chasse aux Infox : comment gérer le Vrai du Faux sur Internet ? », « La E-réputation : votre image sur le Net » etc). De septembre à décembre 2022, 20 « Rendez-vous du Numérique » ont été proposés.

La Cité des métiers était notamment présente sur 6 événements/salons en 2022 :

- 27 janvier : Forum orientation « Après la 3e »
- Du 12 au 15 avril : Semaine de l'emploi et de l'égalité des chances
- 11 mai : Forum des métiers de l'Animation à la Bergue
- 28 juin : Cérémonie Label Entreprise Apprenante 3e édition + renouvellement de la première édition
- Du 3 au 6 septembre : Semaine Portes Ouvertes
- 18 octobre : Recrut' Day Pôle Emploi

Pour les actions destinées à la découverte et la promotion des métiers, 23 Zoom métiers ont été organisés, dont un Zoom Cœur d'entreprise et un partenariat sur l'opération Com' les Pros.

Le dispositif du « Label Entreprise Apprenante » s'est également poursuivi : on a tout d'abord assisté au renouvellement des 9 entreprises labellisées de la 1ère édition (audition et commission), puis le 28 juin, s'est déroulée la cérémonie officielle des 12 entreprises labellisées de la 4ème édition et des entreprises renouvelées de la 1ère édition.

Étoffer l'offre d'enseignement supérieur dans le cadre de Grand Forma, en lien avec des thématiques sur lesquelles le territoire est innovant : aménagement et lien social, mobilité, solidarité internationale, coopération transfrontalière

Objectif développement durable : Education de qualité

Le cœur du Genevois français présente de nombreux atouts pour développer une offre de formation étudiante. Il s'agit d'une métropole internationale, le territoire est dynamique et il comporte des filières d'excellence (industrie, luxe, biotech, finance, ONG...). Il existe par ailleurs une forte dynamique d'enseignement supérieur animée sous la bannière Grand Forma : offre de service dédiée aux étudiants événement, tarifs préférentiels... Aujourd'hui plus de 1000 étudiants sont présents sur le territoire d'Annemasse Agglo. L'enseignement supérieur, ce sont des établissements implantés depuis longtemps sur le territoire (Ecoris, Ipac, Ifsi, Lycées les Glières et Jean Monnet, ainsi que les MFR de Bonne et Cranves-Sales). L'objectif premier étant de conforter l'installation de ces établissements sur l'Agglo mais aussi de faire en sorte d'en accueillir de nouveaux.

Dans ce contexte favorable, l'implantation d'un campus au cœur de l'écoquartier de l'Etoile est un projet porté par Annemasse Agglo pour développer l'offre de formation, renforcer l'offre de services dédiée aux établissements et rendre le territoire plus attractif pour les étudiants. La proximité du Campus avec la ville de Genève (connecté par le Léman Express & le tram) offre un accès à de nombreux établissements culturels de qualité à la portée internationale. La première concrétisation de ce campus, le nouveau bâtiment Grand Forma/ IFSI (co-maitrise d'ouvrage Annemasse Agglo / CHAL) devrait voir le jour à la rentrée 2025. Ce bâtiment, nouvelle génération, sera composé d'un incubateur, d'un amphithéâtre, des salles modulables et équipées... Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur les lots voisins afin de créer des espaces dédiés à l'accueil de formations ou encore la création de logements étudiants. Afin d'appuyer l'émergence de ce campus, la Maison de l'Eco est missionnée pour faire la promotion de celui-ci, de la démarche Grand Forma et plus largement du territoire, auprès des acteurs de l'enseignement supérieur, organismes de formation. En 2022, l'objectif était de tester le marché, via l'élaboration d'une plaquette et la démarche Ancoris pour la Zac Etoile. Une phase de rencontre avec les établissements du territoire pour évaluer leurs besoins a aussi pu être initiée.

Rendre le territoire plus attractif pour les étudiants

Objectif développement durable : Education de qualité

Développer la vie étudiante sur l'agglomération est également un enjeu fort.

En 2022, une feuille de route pour la démarche offre de services aux étudiants a été déroulée. Il s'agissait à la fois de maintenir la mobilisation étudiante, de mobiliser davantage les organismes de formation, de valoriser les offres existantes (y compris celles non fléchées, spécifiquement à destination des étudiants et enfin de faciliter le lien offres / étudiants).

4 axes sont nécessaires pour répondre à ces enjeux :

- structurer la relation avec les étudiants,
- créer des temps forts de la vie étudiante,
- réaliser un recensement, une valorisation et de premières expérimentations sur les offres,

- renforcer la dynamique partenariale, notamment avec les entrepreneurs.

Une première dynamique avait été impulsée lors de la rentrée précédente. Une vingtaine d'étudiants de tous les établissements avaient ainsi participé à un workshop afin de définir un plan d'actions pour la vie étudiante de demain (culture, sport, loisirs, commerces, logement, mobilité, emploi, santé...). La rentrée a été l'occasion de marquer un premier temps fort étudiant, exposer la démarche et valoriser les offres des partenaires puis diverses animations ont été lancées à destination des étudiants comme en fin d'été où le cinéma a été privatisé en partenariat avec l'office de tourisme, l'office de commerce, et Intermède pour présenter les offres étudiantes. 2022 a vu également se dérouler à Annemasse le Miam Festival Street Food Festival au cours duquel le souhait était de convaincre les acteurs locaux de donner une dimension étudiante aux événements.

D'autres problématiques touchant le public étudiant ont aussi été travaillées :

- la santé avec l'intégration de la cible « étudiante » dans le nouveau contrat Local de santé avec un focus particulier sur l'accès aux soins en santé mentale.
- le logement avec l'identification de la cible « jeune » (18-30) avec fléchage d'un accompagnement spécifique dans le PLH ou encore la poursuite des réflexions sur le projet de résidence étudiante Mixte (ZAC Etoile). Citons également la volonté de faciliter les renseignements (via les liens entre la Maison de l'habitat et les Organismes de formation).
- En termes de commerce, une nouvelle plateforme a été développée par Côté Annemasse (valorisation des tarifs étudiants, label entreprise apprenante...) avec le souhait également de favoriser la mise en place de prix étudiants.
- Concernant les sports et les loisirs, une action a été proposée par l'office de tourisme auprès des acteurs des loisirs dans le plan marketing 2022. On souhaite également favoriser l'accès aux bibliothèques de Genève via le réseau Intermède.

Enfin rappelons les offres et enseignements proposés par l'EBAG. En termes d'offres et face à la demande des jeunes envisageant des études supérieures artistiques, l'EBAG a mis en place un module préparatoire, compatible avec la poursuite d'une scolarité, ainsi qu'une classe préparatoire post-bac. L'option Préparation aux concours s'adresse aux jeunes qui présentent un concours en fin d'année.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



 CREDIT AGRICOLE
DES SAVOIE
1er partenaire de l'agriculture

AGRICULTURE

POLITIQUES PUBLIQUES

AGRICULTURE

Le Projet Agricole d'Agglomération (2018-2023), appuyé par un mandat de la chambre d'agriculture, a été créé en concertation avec les élus et agriculteurs du territoire. Il intègre 15 actions opérationnelles, sur les thèmes de la préservation du foncier agricole mais aussi sur l'accompagnement à la transmission des exploitations et à l'installation, sur le développement de la consommation locale, ou encore sur l'accompagnement à la transition écologique des exploitations.

Pérenniser les exploitations agricoles sur le long terme

En préservant les espaces agricoles et en évitant le morcellement et l'enclavement

Objectif développement durable : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Les outils ZAP/PAEN

Le projet intègre la réflexion et la mise en place d'outils fonciers pérennes de type ZAP (Zones Agricoles Protégées)/PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

En 2022, l'outil PAEN a été acté. Le troisième séminaire foncier agricole d'Annemasse aggro a permis de faire connaître cet outil et la méthode choisie aux acteurs du territoire. Il intègre un programme d'actions sur les espaces naturels et agricoles du périmètre défini, ainsi que la possibilité d'acquisitions foncières par un droit de préemption par le département.

Ses objectifs :

- permettre la protection sur le long terme des espaces agricoles, naturels et forestiers soumis à une forte pression foncière,
- améliorer l'équilibre parcellaire des exploitations,
- pérenniser l'agriculture locale.

Un important travail de préservation ayant déjà été mené lors de la révision du SCOT.

Afin de déployer la démarche, l'élaboration du PAEN sera suivie par un comité d'élus des 12 communes, dont le premier a été organisé en décembre 2022. Grâce à des ateliers de travail, avec les partenaires et les professionnels, 2023 permettra la définition des enjeux du territoire, la création d'un plan d'actions environnemental et agricole pour répondre à ces enjeux mais également à la définition d'un périmètre (à la parcelle cadastrale).

La restructuration foncière

Objectif développement durable : Sécurité alimentaire et agriculture durable

La restructuration foncière souhaitée dans le Projet Agricole d'Agglomération sur deux secteurs à enjeu a été longue et n'a pas encore abouti. Parallèlement, la collectivité constate des difficultés pour les agriculteurs à se lancer dans un contexte foncier précaire.



Pour faciliter ces démarches, une communication a été faite sur les baux ruraux à destination des propriétaires. De plus, la collectivité a identifié les zones probablement en friche puis un travail a été réalisé, en lien avec les agriculteurs et les élus, tout en menant des réflexions avec les propriétaires terriens, pour les sensibiliser à l'intérêt d'accueillir des activités agricoles.

Souvent, les propriétaires ignorent qu'une loi interdit d'abandonner une parcelle, notamment à cause du danger que peut représenter un départ de feu.



En ce sens, une plaquette a été créée sur les idées reçues : un vrai ou faux sur la location des terrains agricoles. Parce qu'un terrain agricole a d'autant plus de sens lorsqu'il est cultivé. On apprend ainsi que même avec un bail, un propriétaire peut récupérer son terrain sous certaines conditions, qu'il est possible de résilier un bail si l'exploitant locataire a atteint l'âge légal de la retraite par exemple, ou qu'il est obligatoire d'entretenir son terrain. Sans quoi, une personne physique ou morale pourrait demander au préfet l'autorisation de l'exploiter. Le bail rural est expliqué point par point et un spécialiste du droit rural est à l'écoute à la Chambre d'Agriculture via une permanence téléphonique.

En améliorant la cohabitation avec les habitants

Objectif développement durable : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Afin d'améliorer la cohabitation avec les habitants ; un partenariat a été mené pour lutter contre les vols et les dégradations tout en valorisant les produits locaux et de l'agriculture.

Concernant cette action, celle-ci a été réorientée à mi-parcours avec une communication sur les bons comportements.

Par ailleurs, de nouveaux messages ont été adressés à l'usage des promeneurs. L'enjeu est fort : les habitants, souvent, ne tiennent pas les chiens en laisse et les impacts sur les troupeaux sont conséquents.

En accompagnant la stratégie de transmission en soutenant les porteurs de projet

Objectif développement durable : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Un long travail pour sensibiliser les futurs cédants a été mené via les différents canaux (site internet dédié, rencontres individuelles et collectives par différents acteurs, plaquette dédiée, appels téléphoniques chaque année.)

On comptabilise huit accompagnements individuels à l'installation et post-installation réalisés, des projets variés, 17 accompagnements à la transmission.

Développer les circuits-courts

Objectif développement durable : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Pour développer la consommation locale, un état des lieux sur l'offre et la demande a été mené sur le Grand Genève avec le projet d'accompagner les acteurs de la consommation locale, la restauration collective et le projet de serres urbaines d'Annemasse.

En termes de réflexion, une étude a été lancée sur l'approvisionnement des cantines, la mise en réseau des acteurs de la restauration et un accompagnement collectif (magasin de producteurs).

Accompagner la transition écologique passe d'autre part par l'amélioration de la performance agro-écologique des exploitations et la mise en place d'un projet collectif des déchets organiques.

PARLONS ÉCO

Gabriel DOUBLET

Président



Annemasse Agglo
Communauté de Communes Agglomération

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

POLITIQUES PUBLIQUES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Conforter les activités productives, industrielles, et artisanales pour préserver la diversité des emplois sur le territoire, en leur offrant des conditions d'accueil et de développement adaptées, notamment par une politique volontariste de reconquête des zones d'activités économiques permettant également d'enrayer la dynamique d'étalement urbain et de préserver les espaces naturels et agricoles

Objectif développement durable : Travail décent et croissance durable

On compte, en 2022, 27 zones d'activités économiques sur Annemasse Agglo, dont neuf en gestion par les services de l'Agglomération.

Les activités industrielles sont encore très présentes à l'échelle de la Haute-Savoie, mais on observe une captation du foncier dédié aux activités productives (artisanales, industrielles) par les activités résidentielles (commerce, services, restauration, loisirs) à même de financer de plus grandes valeurs foncières ou immobilières. Les zones d'activités, selon leur localisation, accueillent une mixité croissante. La zone d'activités du Mont-Blanc, deuxième plus grande zone d'activités du département, en est un exemple.

Pour confirmer ses objectifs de requalification des ZAE, Annemasse-Agglo a agi sur de nombreux projets en 2022. Elle a tout d'abord poursuivi sa politique d'acquisition de foncier stratégique dans les zones existantes pour des entreprises à vocation productive. L'Agglo a confirmé l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie du tènement « Anthime-Mouley » sur la ZAE de la Châtelaine à Gaillard (environ 1ha avec un bâtiment de 4000 m² occupé en partie par l'entreprise) pour 4,2 millions d'euros d'investissement. Cette acquisition complète les précédentes réalisées en 2020 et 2021 (tènement GPDIS à Cranves-Sales, Péguet à Ville-la-Grand, tènement sur la ZAE du Mont Blanc) qui visent à l'objectif de requalifier à courts et moyens termes 8ha sur les ZAE existantes.

Requalifier l'espace public existant passe également par des travaux de voirie avec notamment la reprise de voiries rue des Esserts et de Montréal sur la ZAE du Mont-Blanc à Ville la grand. Des trottoirs, cheminements cyclables et stationnements poids lourds perméables ont notamment été réalisés. On a également procédé à des tests d'éclairages à détection sur la ZAE des Vouards à Saint-Cergues pour éviter un éclairage en permanence dans un but d'économie d'énergies et de zones d'activités plus vertueuses.

Par ailleurs, Annemasse Agglo a montré une réelle velléité de développement d'activité productive, en 2022, notamment via le travail poursuivi avec les associations d'entreprises des zones d'activités. Deux associations sont présentes ; une sur le Technosite Altea à Juvigny (l'ADETA, comprenant 30 entreprises), et l'autre, l'Association des Entrepreneurs Villamagnains sur Ville-la-Grand. Ces structures sont des interlocutrices importantes pour fédérer les entreprises autour de la mise en œuvre d'actions vertueuses. De nombreux échanges sur les prévisions d'aménagement ont conduit à faire émerger des réponses communes comme au niveau de la sécurisation des ZAE par exemple.

Enfin, Annemasse-Agglo, en lien avec la commune de Ville-la-Grand notamment, a poursuivi en 2022 la redéfinition du Projet d'Aménagement Global du cœur de la zone d'activités économiques du Mont-Blanc. Rappelons en effet les projets de modification des PLU d'Annemasse et de Ville-La-Grand qui ont pour objet principal l'instauration d'un Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) en vue d'un projet de requalification globale du secteur central de la zone d'activité économique (ZAE) d'Annemasse / Ville-la-Grand (ou ZAE du Mont-Blanc) à cheval sur les deux communes. Il s'agit de limiter les possibilités d'évolution des constructions présentes sur ces secteurs dans l'attente de la définition d'un projet de réaménagement et restructuration de la ZAE aboutissant à l'évolution des règlements d'urbanisme et/ou à l'instauration d'une ou plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation] à instituer à l'échelle d'une ou plusieurs communes et/ou à des interventions foncières ou immobilières plus conséquentes de la collectivité.

L'un des enjeux principaux réside dans la raréfaction du foncier économique disponible qui rend plus favorable l'accès au foncier aux activités « résidentielles » au détriment des activités artisanales et industrielles, ce qui contribue à leur déclin sur le territoire. Cette situation conduit à un risque de mono-fonction du tissu économique des zones d'activités d'Annemasse Agglo, qui le rendrait alors très fragile. Ce constat s'applique notamment à la ZAE du Mont-Blanc, plus grande zone d'Annemasse Agglo, dont de très nombreux tènements industriels et artisanaux ont muté vers des activités résidentielles, et qui présente un aménagement peu qualitatif avec la présence de friches commerciales, de bâtiments sous utilisés et de dents creuses foncières. Face à ce constat, la stratégie de développement économique initiée par Annemasse Agglo [compétente en ZAE depuis 2019], notamment dans le cadre de la gestion de ces zones, vise à garantir des espaces accessibles aux activités « productives », qualifier le tissu « résidentiel », assurer un aménagement cohérent et qualitatif des zones d'activités économiques, éviter les mutations et implantations au coup par coup.

En 2022, le projet a avancé de façon significative grâce à une véritable concertation des acteurs économiques et propriétaires qui a permis un approfondissement des visions politiques ; il s'agit d'une phase très stratégique avec concertation et approfondissement du projet politique. Un atelier de concertation s'est déroulé le 17 juin 2022 sur une demi-journée avec élus et acteurs économiques pour imaginer la zone d'activités de demain. Cette réflexion est également alimentée par l'appel à idée Mix Cité 3 porté par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-savoie (CAUE) et l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie. Dans un contexte où l'adaptation nécessaire au changement climatique et l'objectif zéro artificialisation nette des sols poussent à la sobriété foncière, celle-ci doit également s'appliquer aux zones d'activités économiques. Espaces consommateurs de foncier, les zones d'activités économiques sont au cœur de nouvelles problématiques : obsolescence, vieillissement, un foncier souvent inadapté à la demande...

Ce concours d'idées a été mis en place sur deux sites : la zone du Balvay située sur la commune de Rumilly et celle du Mont-Blanc au cœur de l'agglomération d'Annemasse. Pour ce dernier secteur, si on observe un dynamisme très important sur la zone et une grande hétérogénéité des activités, le territoire constate de fortes pressions commerciales, une concurrence foncière et immobilière et une raréfaction des ressources foncières et immobilières. Au vu de la surface de

cette zone d'activité, ainsi que des multiples réflexions déjà engagées sur ce périmètre, il a été décidé que la démarche Mix'Cité 3 ne s'intéresse qu'à un sous-secteur de la zone. Le projet proposé est destiné à dégager des solutions nouvelles de densification et d'optimisation foncière en proposant un concept de requalification de la zone et de son environnement. Les objectifs aujourd'hui sont le maintien d'un équilibre entre activités productives et activités résidentielles nécessaires au dynamisme économique de la ZAE avec de vraies interrogations sur la place essentielle donnée aux activités liées à la mobilité, aux activités de logistique, de restauration, de loisirs, sur la création d'un pôle de vie en cœur de la zone d'activité économique du Mont-Blanc pour les salariés, etc. Il s'agit également d'assurer la maîtrise des dents creuses et la valorisation/densification des ressources foncières et immobilières existantes en vue d'accueillir les entreprises industrielles et artisanales. Le traitement des espaces publics et du paysage en entrée de ville et d'agglomération et la préservation des accessibilités, tout mode de déplacement confondu, sont également essentiels.

Redynamiser et rendre plus qualitative l'activité commerciale de proximité pour en faire un véritable levier d'amélioration du cadre de vie

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

2022 a vu la mise en place du dispositif ImpacEco, pour accompagner les commerçants et autres professionnels touchés par les projets de prolongement du Tramway phase 2 (porté par Annemasse Agglo) et la piétonisation du centre-ville d'Annemasse (porté par la Ville). Ces derniers peuvent bénéficier d'un rendez-vous avec un conseiller à leur écoute avec état des lieux de la situation, des actions anticipatives, des ajustements d'activité, des difficultés rencontrées, des besoins mais également des partages d'expériences et des mises en relation avec les acteurs clés. Autre avantage : une mise en relation privilégiée avec les experts de l'accompagnement des entreprises, partenaires du dispositif mobilisés et sensibilisés aux impacts subis suite aux travaux.

La mobilisation d'un réseau large de partenaires de l'entreprise a permis de répondre à l'ensemble des problématiques : stratégie, commercial, marketing communication, recrutement, financement, réglementaire etc. Les professionnels peuvent également avoir accès à un programme d'ateliers gratuits de trois heures mis en place dans le cadre du dispositif ImpacEco. Avec comme pistes de thématiques ; Mieux communiquer auprès de mes clients et prospects sur les réseaux sociaux, Comment optimiser mon fichier clients, Quels outils de pilotage mettre en place pendant les travaux, la prévention des difficultés, la Transmission/reprise, etc. Enfin, citons la possibilité de déposer un dossier de demande d'indemnisation dans le cadre de la commission d'indemnisation amiable qui sera mise en place en 2023.

Par ailleurs, le prolongement du Tramway et la piétonisation du centre-ville étant appelés à modifier en profondeur le cœur d'Annemasse, un Médiateur de proximité a été recruté pour accompagner les riverains professionnels, les habitants et les usagers du centre-ville face à ces transformations, et favoriser l'acceptabilité des phases travaux. Ses missions ; piloter la concertation des riverains professionnels et veiller à la qualité de leur accompagnement, coordonner la communication chantiers et circulation pendant les travaux, mettre en œuvre et coordonner le dispositif « relation usagers ».

En maîtrisant les rez-de-chaussée au sein de la ZAC Etoile

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

En 2022, également, la démarche « Rez-de-chaussée actifs » sur la ZAC Etoile a été lancée dans le cadre de la prise de compétence par l'Agglo en septembre sur ce périmètre. La programmation de la ZAC Etoile prévoit des commerces et activités en pied d'immeubles, pour un quartier « des courtes distances ». Ses objectifs : permettre des déplacements agréables continus et sécurisés propices au bien-être en ville et répondre aux besoins de proximité d'un quartier animé et vivant.

L'ambition politique de cette démarche est de maîtriser de façon pérenne la destination de ces RDC, grâce à une acquisition et une gestion d'ici 2030 par la Foncière 74. L'intérêt de cette démarche est également d'assurer la diversité des secteurs d'activités implantés (et pas seulement les activités les plus rentables) et de pouvoir choisir les porteurs de projet, enseignes et loyers.

Au cours du conseil communautaire du 7 décembre 2022, a été présentée l'acquisition du premier RDC actif de la ZAC Etoile, avec un portage par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie, l'EPF74, soit trois coques commerciales d'environ 740 m² au total, face à la gare (2 coques sur 3 sont déjà commercialisées). Le Conseil sera également saisi sur le portage des prochaines coques.

La poursuite de l'accompagnement de la Collectivité dans la mise en place du portage unique des RDC actifs de la ZAC se poursuivra.

Chiffres clés

- 4 000 m² SDP (Surface de plancher) de commerces : supermarché du quartier, tabac-presse, restauration, boulangerie, boucherie, pharmacie, coiffure, fleuriste, pressing...
- 2 800 m² SDP d'activités non commerciales : artisanat, professions libérales, associations... soit 6 800 m² SDP de RDC actifs dans la ZAC Etoile (Moyenne Surface Alimentaire incluse)

L'Office de Commerce

2022 a également vu l'élaboration du nouveau site Internet de l'Office de commerce Côté Annemasse. Une réunion a été l'occasion, en novembre 2022, de présenter le site internet de l'association et qui met en avant les commerces de proximité ; 2 400 d'entre eux y sont représentés, permettant de rechercher si l'entreprise recrute par exemple ou les marques proposées, de constater si un accès PMR est présent ou comment bénéficier de détaxe. Les professionnels peuvent gérer leur fiche et leurs informations depuis leur espace personnel mais aussi avoir accès au guide du commerçant. Sur le site, un service de mise en relation candidat et recruteur existe, tout candidat pouvant non seulement retrouver les commerces qui recrutent mais aussi déposer directement son CV sur la plateforme. Le Canard, journal de Côté Annemasse, est également consultable sur le site.



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



EAU ET ASSAINISSEMENT

POLITIQUES PUBLIQUES

EAU ET ASSAINISSEMENT

Préserver la ressource en eau...

Une réflexion en interne sur les enjeux

Objectif développement durable : Gestion durable de l'eau pour tous

En 2022, les services de l'eau potable et de l'assainissement ont connu une véritable refonte, notamment en créant un service exploitant les installations depuis le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel jusqu'à la distribution de l'eau aux abonnés. Outre cette réorganisation, une réflexion profonde a été menée. Cinq enjeux majeurs ont été identifiés :

- assurer la meilleure qualité d'eau potable possible (micropolluants),
- pérenniser la fourniture d'eau en quantité suffisante,
- permettre le retour à la conformité de collecte assainissement,
- améliorer les données de connaissance patrimoniale,
- maîtriser les pertes en eau.

Face à ces enjeux, les questions suivantes ont été posées : Quels sont aujourd'hui nos cœurs de métier ? Comment répondre à ces enjeux ? Faut-il modifier/moderniser l'organisation du travail ?

En qualité

Objectif développement durable : Gestion durable de l'eau pour tous

En poursuivant le travail de sensibilisation dans le cadre du plan de gestion du Salève

Au Salève, des travaux ont été lancés pour conforter l'alimentation en eau de l'alpage de La Thuile. Conduits par l'Association foncière pastorale du Salève, en collaboration avec la commune, ces travaux avaient pour objectif l'autonomie en eau de cet alpage emblématique du massif. Réalisés dans le cadre du plan de gestion de l'eau du Salève, qui vise à récupérer les eaux de pluie et à protéger cette ressource qui fournit 30 % de l'approvisionnement en eau potable d'Annemasse Agglo (soit 4 millions de m³ par an pour un équivalent de 160 000 habitants), ces travaux sont destinés à mettre en souterrain le réseau qui dessert actuellement l'alpage de La Thuile.

En intégrant l'émergence de nouveaux polluants dans l'approvisionnement

La qualité de l'eau était au cœur des enjeux étudiés par le service en 2022. Dans ce cadre, et au vu de l'émergence de certains micropolluants au niveau national/régional, la réglementation devrait se durcir.

En quantité

Gestion durable de l'eau pour tous

En maintenant le rendement du réseau

La maîtrise des pertes en eau a été au cœur des réflexions du service. Sur un territoire en mutation, la tension sur la ressource en eau, la forte augmentation de la population, le

réchauffement climatique sont des paramètres à prendre en compte pour gérer l'approvisionnement en eau des prochaines années.

Sur la question du rendement : un gain de 10 points entre 2012 et 2018 puis une stagnation a été observé. L'objectif étant de réduire de 300 000 m³/an les pertes, de lancer le projet des pré-localisateurs de fuite et le projet de télérelève afin de sécuriser au maximum le rendement de nos installations.

En sécurisant l'approvisionnement en eau du territoire : en mobilisant de nouvelles ressources pour répondre au besoin croissant en eau potable et en développant les projets avec les territoires voisins

Distribuer de l'eau en quantité suffisante, un des cinq enjeux étudiés, se heurte aux obstacles suivants : la forte augmentation de la population (le SCoT prévoit +1,5% par an), les tensions à prévoir sur le secteur urbain d'ici 2030, la fragilisation de certaines ressources (micropolluants, réchauffement climatique). En 2022, l'étude des besoins/ressources, initiée dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), a permis de dresser un état des lieux pour orienter ensuite le champ d'actions sur cette thématique.

Plusieurs pistes sont d'ores et déjà à l'étude concernant :

- la réalimentation artificielle de la nappe d'Arthaz dont l'enjeu est d'augmenter artificiellement la capacité disponible de la nappe d'Arthaz afin d'augmenter les débits prélevables au niveau des puits de captage pour la population d'Annemasse Agglo. Cette étude devra analyser les aspects techniques de différents scénarios (infiltration naturelle par tranchée ou bassin, injection forcée), les aspects règlementaires et fonciers ainsi qu'une première estimation des coûts d'investissement et d'exploitation. Si les résultats sont positifs, elle pourra être suivie d'une étude de faisabilité plus détaillée permettant d'apprécier plus finement les volets qualité et quantité.

Chiffres clefs :

- Autofinancement 100% 4 250 € HT
- Coût Total (€HT) 100% 4 250 € HT

- la recherche d'une nouvelle ressource d'adduction d'eau potable pour le territoire d'Annemasse Agglo. Ceci sur la base des données/résultats des études de types hydrogéologiques menées sur le territoire d'Annemasse Agglo depuis les années 1970 destinées à établir les zones à potentiel et y lancer des investigations plus poussées. Cette ressource complémentaire à exploiter permettrait d'augmenter la capacité de production Alimentation en Eau Potable (AEP) d'Annemasse Agglomération. Cette étude de faisabilité comprend à la fois un volet ingénierie, avec une approche globale de la ressource sur le territoire, et un volet d'investigation de terrain (création de piézomètres, forages, analyses qualité d'eaux).

Financement :

- Agence Eau 50 % 125 000 €HT
- Conseil Départemental 74 30 % 75 000 €HT
- Autofinancement 20 % 50 000 €HT
- Coût Total (€HT) 100 % 250 000 €HT

- l'opportunité de créer un nouveau réseau structurant jusqu'à la limite du territoire de Thonon Agglomération afin de mailler plus fortement les deux EPCI.
- le partage pérenne de la ressource par le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) et Annemasse Agglo constituant une ressource complémentaire pour l'Agglo.
- la création d'un secours pour l'alimentation du réservoir du Livron.
- la facilitation de la mise en place d'un traitement AEP (problématique perchlorates) mutualisée entre la ressource des Eaux Belles, les puits de Veyrier et les Puits du Pas de l'Echelle.
- l'échange avec les gestionnaires suisses pour évoquer les possibilités de liaison en eau potable : lac Léman-AA via Genève avec pour objectif d'exploiter une nouvelle ressource hors du territoire d'Annemasse Agglo. Une étude de faisabilité a été lancée en 2022 pour la mise en œuvre d'une prise d'eau dans le lac Léman et d'une canalisation de transfert depuis le lac Léman jusqu'au territoire d'Annemasse Agglo via Genève. Enfin, une étude de faisabilité hydrogéologique a été lancée sur la partie « française » de la nappe du Genevois; un périmètre stratégique défini sur la base des connaissances de la nappe cotés Genevois et Français.

Préserver le milieu naturel

En réhabilitant et allant plus loin que la réglementation avec le traitement des micropolluants de l'UDEP

Infrastructures résilientes et innovation

En 2022, des travaux étaient encore en cours pour effectuer la réhabilitation du bâtiment existant (changement du gazomètre, vidange du digesteur) et construire un nouveau bâtiment pour le traitement des apports extérieurs (dépotage, vidanges, traitement des sables) afin d'assurer la fiabilité et moderniser les installations.

Cette même année, le site de Chenevières, ancien captage a été déconstruit afin de permettre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de compensation de l'autorisation environnementale concernant ces réhabilitations et constructions.



HABITAT

POLITIQUES PUBLIQUES

HABITAT

Poursuivre une politique de logement social volontariste visant à résorber la facture sociale en matière de logement

Objectif développement durable : Réduction des inégalités

Annemasse Agglo est un territoire qui assume son caractère de marché immobilier tendu par des aides directes favorables aux bailleurs sociaux. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2022 portant sur le financement du logement social - proposition de cadrage financier, une réflexion a été menée sur une évolution du système d'aide nécessaire. Annemasse Agglo et ses communes encouragent la production des logements locatifs sociaux (LLS) en apportant des subventions complémentaires à celles de l'État et du département. L'ensemble des subventions réunies (hors minoration foncière) préservent / augmentent la capacité des bailleurs à développer des programmations importantes (préservation de fonds propres et de capacités d'emprunts). Ce soutien à l'activité des bailleurs permet de servir l'objectif de développement d'une mixité et d'une diversité de logements en garantissant leurs intérêts à venir développer sur notre territoire. Le financement permet également d'exiger un certain nombre de contreparties (mixité, qualité, contingentement, etc.).

Il a donc été proposé de revoir le dispositif financier dans sa globalité en anticipant la mise en œuvre du prochain Programme local d'habitat (PLH) et les perspectives de développement de Logements Locatifs Sociaux au regard des objectifs du SCoT, qui induit une augmentation de production de logement sociaux avec un objectif de 3 167 logements sur 10 ans.

Les principes proposés :

- préserver l'équilibre actuel avec un financement à 75 % par l'Agglomération et à 25 % par les communes ;
- abandonner les bonus de financements en contrepartie d'une élévation des forfaits de base. Cette disposition permettra de simplifier le montage et l'instruction des dossiers, mais également le suivi et l'affectation des enveloppes de financements dans le temps ;
- se baser sur les objectifs de production du SCoT pour déterminer une enveloppe de financement équivalente à celle mobilisée pour la production des 10 dernières années (+23% pour un objectif de logements qui augmente de 25 %), soit une enveloppe PLH maximum de 16 666 666 € pour 10 ans.

Le cadrage financier proposé est le suivant :

- 13 490 000 € pour les financements de forfaits (7000 € par PLAI adaptés, 5500 € par PLAI, 4000 € par PLUS) ;
- un fonds de 1 400 000 € pour tenir les engagements pris dans le cadre du projet d'Instance Multi partenarial d'Attribution (avec un règlement particulier) ;
- un fonds de réserve de 1 776 666 € pour répondre à une programmation supérieure à l'objectif, et/ou pour être affecté au développement de produits logements spécifiques identifiés dans le cadre du PLH, ou encore à une action de minoration foncière sous réserve d'édiction de règlements particuliers (encouragement au raccordement à un réseau de chaleur ou à l'atteinte d'une performance énergétique élevée).

Dans le respect des grands équilibres financiers proposés, il s'agira d'être en capacité de faire évoluer les aides d'année en année via le règlement d'intervention et par l'analyse de l'évolution des besoins en logements sociaux.

Le Conseil Communautaire a approuvé les principes de financement et le cadrage financier proposés et exposés ci-dessus afin d'aider au développement du logement social tout en préservant les capacités financières du territoire dans une perspective de production à la hausse pour les 10 prochaines années. La traduction de cette évolution dans le futur Programme local de l'habitat (PLH), avec orientations et programme d'actions, ainsi que dans le règlement des aides à la pierre 2022 a été aussi proposée.

Focus sur le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Objectif développement durable : Réduction des inégalités

Loin d'être un document abstrait, le Programme local de l'habitat (PLH) définit les grandes orientations en matière de politique du logement et de l'habitat à l'échelle intercommunale pour six ans. Annemasse Agglo en est à son quatrième, une procédure longue et complexe lancée il y a quatre ans, présentée le 28 septembre 2022 au conseil communautaire. L'objectif du PLH est évidemment de répondre aux besoins de la population actuelle et future en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre, tout en veillant à la qualité de l'existant. Un comité stratégique a été formé, comprenant des membres du bureau communautaire, des conseillers municipaux... Annemasse Agglo a mis l'accent à travers ses précédents PLH sur le développement d'une offre sociale, et joue ainsi un rôle d'accueil pour des ménages relativement précaires. Par ailleurs, historiquement, Annemasse Agglo dispose d'un parc social et très social plus important que les autres EPCI du territoire.

Offrir une solution de logement abordable adaptée aux besoins des classes moyennes

Objectif développement durable : Réduction des inégalités

Annemasse Agglo fait partie des 10 territoires les plus inégalitaires de France en matière de revenus. La situation de tension sur l'ensemble des marchés immobilier et foncier impliquant des difficultés à se loger pour une grande majorité de ménages est préoccupante pour la mixité sociale et professionnelle du territoire.

Par ailleurs, la forte croissance démographique d'un territoire frontalier comme Annemasse Agglo, doublée des besoins en logements générés par le phénomène de décohabitation, crée une très forte tension sur le parc locatif privé, malgré le fort niveau de production de l'offre neuve de logement, y compris social.

Ainsi, le loyer moyen par m² (hors charges) sur le territoire d'Annemasse agglo est de 13.5€/m² contre 11.45€/m² à l'échelle nationale, et un logement de type 1 se loue 40% plus cher qu'un logement de type 5 au mètre carré. Ce sont ainsi, par exemple, 50% des ménages de deux personnes qui ne peuvent prétendre à un logement de type 2 au regard de leurs revenus et près de 65% d'entre eux pour un logement de type 3.

Annemasse Agglo et les communes du territoire se sont donc à nouveau engagées en 2022 sur un fort niveau d'accompagnement au développement du logement social en poursuivant l'effort de ciblage à travers les documents d'urbanisme et l'anticipation foncière. Il s'agit également d'assurer un niveau d'investissement à la hausse qui soit en corrélation avec l'objectif programmatique du SCOT. Rappelons que le SCOT 2021-2032 prévoyait le développement d'un peu plus de 3 200 logements sociaux dans le cadre de la mise en place du scénario des « trois tiers ». Cet objectif ambitieux est supérieur d'environ 25% au résultat réalisé sur les 10 années précédentes (environ 2500 logements sociaux agréés) ; l'enveloppe financière affectée au financement du logement social s'élève à 16 665 666 €.

Le dispositif expérimental d'encadrement des loyers

Objectif développement durable : Réduction des inégalités

Mais le marché locatif privé qui reste cher, exclut une grande part des ménages. Et ce malgré les efforts d'Annemasse Agglo selon le Pôle métropolitain du Genevois français qui salue sur ce territoire « l'efficacité démographique du développement immobilier et la maîtrise des prix des maisons. C'est l'EPCI qui a la meilleure note en termes de diversité d'occupation. » Face à la pression immobilière exercée sur le parc locatif privé, l'Agglo a donc souhaité se saisir du dispositif d'encadrement des loyers pour l'Agglomération, qui représente une possibilité d'expérimentation locale afin de réguler le marché local privé.

Annemasse Agglo a déposé auprès de l'Etat une demande afin que le dispositif d'encadrement des loyers puisse être expérimenté sur le territoire d'Annemasse agglo à l'instar des villes de Paris, Lyon ou encore Lille.

Rappelons qu'en matière de logement, les lois ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) et ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) prévoient d'expérimenter l'encadrement des loyers afin de lutter contre leur hausse excessive dans les zones tendues. Une mesure prévue jusqu'au 25 novembre 2026. Ce dispositif expérimental s'applique aux logements mis ou remis en location et en renouvellement de bail. Les loyers doivent alors s'inscrire dans un barème défini par arrêté préfectoral, selon les loyers de référence constatés par un observatoire local des loyers privés.

Le dossier de candidature d'Annemasse agglo devait justifier du respect des critères cumulatifs suivants :

- un écart important entre le niveau de loyer moyen constaté dans le parc locatif privé et le loyer moyen pratiqué dans le parc locatif social
- un niveau de loyer médian
- un taux de logements commencés (constructions neuves), rapportés aux logements existants sur les cinq dernières années faibles
- des perspectives de développements limitées de production pluriannuelle de logements inscrites dans le programme local de l'habitat et de faibles perspectives d'évolutions de celles-ci.

Le dossier de candidature d'Annemasse agglo fait état du respect de ces quatre critères justifiant la mise en œuvre de l'expérimentation sur le territoire.

Une candidature que le Conseil Communautaire, décide d'approuver au dispositif expérimental d'encadrement des loyers.

En savoir plus :

Le dispositif expérimental d'encadrement des loyers concerne toute mise en location et renouvellement de bail qui doit respecter un loyer de référence. Dans les zones tendues hors dispositif expérimental, l'encadrement des loyers est une disposition générale permettant de limiter les augmentations de loyer, à l'occasion des révisions de loyer lors des renouvellements de baux ou à la remise en location des biens. Cette réglementation concerne les communes situées en zone dite tendue, c'est-à-dire celles dans lesquelles la taxe sur les logements vacants s'applique. Dans ces villes, la demande de logements est telle que les biens sont loués à des prix élevés.

Expérimenter les formes d'habitat alternatif dans leur diversité

Objectif développement durable : Santé et bien-être

La cohabitation entre générations peut être une vraie solution.

La cohabitation entre générations Une vraie solution !

La cohabitation intergénérationnelle consiste en l'hébergement d'une personne de **moins de 30 ans** chez une personne de **plus de 60 ans**, en échange d'une contrepartie financière modeste ou de temps de présence et de partage.

Une initiative d'Annemasse Agglo, pour une autre façon d'habiter

la maison de l'habitat

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Vieux Agglomération

La loi Elan travaille ainsi à encourager le partage d'un toit entre un étudiant et un senior, afin de répondre à la crise du logement chez les jeunes et de rompre l'isolement des plus âgés. Annemasse Agglo a d'ailleurs sollicité, auprès de la conférence des financeurs du Conseil départemental de Haute-Savoie, une aide financière dans le cadre de la création du service de cohabitation intergénérationnelle développé au sein de la Maison de l'Habitat. Un principe qui consiste en l'hébergement d'une personne de moins de trente ans chez une personne de plus de 60 ans, en échange d'une contrepartie financière modeste ou de temps de présence et de partage. En effet, un Appel à Manifestation d'Intérêt avait été lancé en décembre 2021 par le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de susciter, d'identifier, et de sélectionner des projets qui ont pour objectif de développer une ou des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, à destination des résidents d'EHPAD et des personnes âgées vivant à domicile.

Le service de cohabitation intergénérationnelle de la Maison de l'habitat a permis à deux cohabitations de voir le jour en 2022.

COHÉSION SOCIALE

Remarques préalables :

› Les objectifs partagés correspondent à une proposition de structuration de la politique existante

› La décision a été prise d'afficher clairement et renforcer l'action de la collectivité sur le Vivre Ensemble

POLITIQUES PUBLIQUES

COHESION SOCIALE

Renforcer la lutte contre la grande précarité et en poursuivant les dispositifs d'accompagnement et de prévention existants pour les sans-abris

Objectif développement durable : Eradication de la pauvreté

Annemasse Agglo a participé pour la 18^e année consécutive au déploiement du Plan d'Urgence Hivernale du 23 novembre 2021 au 31 mars 2022.

Objectif : mettre à disposition des places d'hébergement d'urgence complémentaires aux structures présentes sur le territoire permettant d'accueillir les personnes en détresse ou sans abri pour une durée provisoire. Toute personne sans abri ou en détresse peut formuler cette demande [aucune condition de régularité de séjour, de nationalité, d'âge, de sexe ou de situation familiale n'est requise] : principe d'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence. En plus de cette notion de « mise à l'abri » des populations précaires, il existe un accompagnement social des personnes accueillies dans une approche globale de la situation de l'individu (chaque fois que cela se révèle possible, vers une solution d'hébergement stabilisée ou de logement).

Concernant l'abri « Familles », on dénombre 75% de familles monoparentales et 62% de mineurs (26 enfants au total). Ainsi, 6 familles sur 12 sont restées plus de trois mois sur le dispositif (soit 66% du public accueilli).

Les principaux défis de cette année ont été de parvenir à contrer la difficulté de recrutement de travailleurs sociaux rendant le suivi social difficile en termes de réorientations et d'accompagnement. On constate également un accès aux soins compliqué par manque de ressources, et un suivi complexe des maladies chroniques ou psychiques. La fermeture du centre de desserrement COVID a par ailleurs créé des besoins en isolement au sein du dispositif.

Cependant, de nombreux points forts ont été constatés : il n'y a pas eu de violences grâce à un cadre d'hébergement adapté, et aucune remise à la rue de familles en fin de période. On observe, d'autre part :

- une augmentation des réorientations en fin de période,
- la coordination avec les différents dispositifs présents au sein de la Maison des Solidarités,
- un engagement bénévole constant,
- une augmentation de la fréquentation de l'accueil de jour en week-end,
- des activités organisées avec les familles : sensibilisation au tri sélectif, Yoga, light painting.

Concernant l'Accueil de jour, L'Escale est un ancrage. « C'est avant tout un lien qui se crée, qui se tisse, entre des bénévoles et des accueillis, entre des travailleurs sociaux et des accueillis. C'est une trace laissée quelque part." Quelle belle citation faite par ce bénévole de l'Escale.

L'accueil de jour, c'est aussi un espace permettant d'accueillir toute personne sans enfant à charge, en situation de précarité et sans domicile stable. Il propose un accueil collectif de façon inconditionnelle et un accueil personnalisé pour les personnes relevant du droit commun. Accueil,

orientation et accompagnement social des personnes (référént RSA, domiciliation, demande d'hébergement...) sont proposés par les professionnels et bénévoles avec une ouverture du lundi au vendredi.

A cela s'ajoute une fréquentation journalière en constante augmentation : environ 160 personnes dont 32 reçus sans rendez-vous par un travailleur social. En 2022, on note le retour des bilans de santé délocalisés, l'inscription à la démarche référént de parcours, une équipe qui se renouvelle, la mise en place d'un protocole « urgence », la reconduite du « repas solidaire » avec la filière hôtelière du lycée Jean Monnet. Si l'on se penche sur l'abri Isolés, 68% des personnes sont restées moins d'un mois et 11 personnes sont demeurées sur toute la durée du dispositif (contre 3 l'année dernière). Pour beaucoup d'entre elles, les raisons de sorties ne sont pas connues.

Plan d'urgence hivernale :

Coût total de fonctionnement du dispositif de fin novembre 2021 à mars 2022 : 234 940 €
Baisse de -68k par rapport au prévisionnel due à l'ouverture tardive du dispositif ainsi que du manque de travailleurs sociaux. Les solutions de sortie pour les familles étaient variées :

- 3 CHRS* (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ARIES en appartement diffus
- 2 CHRS Les Bartavelles à Bonneville en appartement diffus
- 1 CHRS Les Ateliers Annecy
- 1 Résidence sociale les Chanterelles à Ville-La-Grand
- 2 familles hébergées à l'hôtel le temps d'obtenir un logement social
- 1 famille a trouvé une solution personnelle plus adaptée
- 2 départs volontaires

Concernant l'Abri « Isolés »

- 115 personnes différentes hébergées
- 21 places pour les hommes
- 5 places pour les femmes
- 2 places maraude

Accueil de jour

- + 50 % de Consultations Médicales
- +33% de douches
- +10% de distribution alimentaire
- 943 personnes accompagnées en 2022 ; + 28%
- 86% d'hommes
- 14% de femmes
- 475 nouvelles personnes accompagnées contre 315 en 2021
- 62 demandes d'hébergement (43 en 2021) d'urgence SIAO et 26 propositions
- 3 à 4 bénévoles mobilisés chaque jour
- 4 travailleurs sociaux,
- 1 coordinateur/travailleur social
- 1 maîtresse de maison,
- 1 responsable de service (0,10 ETP)

- 138 personnes accompagnées par l'Accueil de jour en 2022, en tant que référent RSA (130 en 2021)

Concernant l'accès aux soins

Consultation Croix-Rouge :

- 400 consultations médicales en 2022 contre 201 en 2021

CPAM :

- 14 personnes ont bénéficié d'un Bilan de santé
- 35 saisines via la plateforme de la CPAM
- Permanence de l'AS de la PASS

Permanence d'AIDES :

- 10 permanences en 2022
- 5 permanences en 2022

*Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

En innovant sur l'accompagnement du parcours résidentiel (habitat temporaire, collocation, habitat léger...), notamment pour les gens du voyage.

Objectif développement durable : Réduction des inégalités



En 2022, ont débuté les travaux pour la construction de trois Habitats Sociaux Adaptés pour les publics en voie de sédentarisation, sur la commune de Machilly. Ce projet, qui s'inscrit dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, permettra de reloger trois familles installées actuellement sur des terrains vagues.

Dans le cadre du séminaire départemental de résorption des bidonvilles du jeudi 8 décembre 2022, présentation a été faite du bilan du protocole de résorption départemental 2018-2022 par ALFA3A, "Association pour le Logement, la Formation et l'Animation - Accueillir, Associer, Accompagner". Un exposé suivi d'un temps d'échanges et d'ateliers sur l'emploi et la formation, la santé et la salubrité, l'hébergement et le logement, l'enfance et la jeunesse afin de préparer le lancement de la réécriture du protocole de coopération pour les années à venir a été réalisé. Dans ce cadre, on a observé une reprise importante des migrations pendulaires en 2022 ; une reprise des flux migratoires avec l'arrivée de nouvelles familles depuis l'automne ; une pression des arrivées récentes sur les Etablissements Temporaires d'Insertion (ETI) et une multiplication des sites de petite taille, en particulier sur l'Agglo d'Annecy.

Concernant les campements illicites, une convention de coopération pour la formalisation et le fonctionnement d'un établissement temporaire d'insertion sur la ZAC Etoile (Ambilly) a été signée le 6 septembre. L'objet de cette convention est de préciser les engagements de chacune des parties signataires (l'Etat, Conseil départemental et association ALFA3A réunies le 7 novembre 2018) ; c'est dans ce cadre qu'Annemasse Agglo a mis en place un établissement temporaire d'insertion, ETI, situé à Ambilly et dont le fonctionnement est prévu pour une période de 18 mois.

La stratégie territoriale d'Annemasse Agglo s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de coopération relatif à la résorption des campements illicites 2018_2022 au sein duquel Annemasse Agglo propose de mettre à disposition des établissements temporaires d'insertion afin d'héberger dignement et d'accompagner les ménages concernés.

Chiffres clés

- 113 enfants ont bénéficié d'une action de médiation scolaire en 2022 (au 30 septembre) ;
- 7 sites sur l'agglo d'Annecy, 5 sites sur l'agglo d'Annemasse ;
- Au 30 juin, 54 personnes orientées par la médiation santé vers des structures de soin et 20 personnes accompagnées

Renforcer le « Vivre ensemble » en favorisant la mixité sociale dans nos politiques publiques et en développant de nouvelles approches

En contribuant à la coordination de la politique de prévention et de sécurité sur le territoire à travers le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et des groupes opérationnels locaux

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

En 2022, les membres du bureau communautaire d'Annemasse Agglomération ont affirmé le souhait de relancer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), et restructurer les moyens techniques en matière de prévention de délinquance et sécurité. Cela s'est traduit par la « restitution » du poste d'intervenante sociale au commissariat de Police Nationale à l'Association d'Aide aux Victimes et d'Intervention Judiciaire des Savoie (AVIJ 74), qui gère déjà les autres postes en place dans le département, et par la réouverture d'un poste de chargé de mission prévention de la délinquance et sécurité, qui n'existait plus depuis 2018. Une démarche qui coïncide avec la volonté du préfet de Haute Savoie de réactiver des Conseils Locaux/Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de Délinquance dans tout le département.

En effet, la résolution des problèmes de délinquance passe souvent par une capacité de mobilisation efficace, renforcée et collective sur le terrain, et nécessite ainsi de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés. Le CISPD constitue ce cadre de concertation de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire de l'agglomération. L'EPCI peut ainsi jouer un rôle fondamental pour assurer la cohérence et l'animation territoriale, une veille active, et le développement et le suivi de stratégies, afin que la mobilisation collective produise la plus-value nécessaire et attendue dans le traitement des problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle du territoire global.

Par ailleurs, fin 2021, Annemasse Agglo a décidé de s'engager auprès d'Espace Femmes pour développer et co-animer un groupe territorial sur la problématique des violences intrafamiliales. La mise en place de ce groupe territorial est apparue comme la suite logique de l'engagement dont Annemasse Agglo a fait preuve depuis de nombreuses années sur la problématique des violences intrafamiliales. Il s'inscrit dans une démarche de connaissance et de reconnaissance mutuelle des acteurs qui est indispensable pour la détection et la prise en charge de ces situations. Ce groupe, qui réunit une quinzaine de structures, permet de renforcer l'approche multi-partenariale et interdisciplinaire permettant un accompagnement juste et adapté, et le développement d'une approche préventive.

En 2022, la structuration de ce groupe a ainsi favorisé les liens entre les différents acteurs et a permis de poser les fondations nécessaires à l'expérimentation de nouveaux dispositifs, et de nouveaux modes d'action. On est ici au cœur des missions du CISPD qui a vocation à faire fonctionner des instances de coordination et de traitement des difficultés à l'échelle des périmètres concernés (quartiers, sous-quartiers).

En développant de nouvelles formes d'engagement et de solidarité plus ponctuelles et conviviales

Objectif développement durable : Eradication de la pauvreté

Comme chaque année, Annemasse Agglo a mis en œuvre un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence des publics en grande précarité durant la période hivernale. Afin de permettre le bon fonctionnement de l'abri grand froid et la préparation des repas, Annemasse Agglo a lancé un appel aux bénévoles. Tous les soirs à partir de 17h30, en équipe et accompagnés des personnes isolées accueillies, les bénévoles ont réalisé le repas pour une vingtaine de personnes, au sein des locaux. Et pour emmener le public au plus près de l'expérience des bénévoles en podcast, les équipes mobilisées à l'abri grand froid se sont livrées au micro du journaliste Michel Cart.

Renforcer la lutte pour l'égalité d'accès aux droits en poursuivant les dispositifs existants, notamment dans le cadre de politique de la ville ainsi que les opérations de renouvellement urbain (mais aussi insertion, handicap, accompagnement de la jeunesse...)

Pour 2022, la Maison de la Justice et du droit d'Annemasse comptabilise une augmentation de la fréquentation globale de la structure de 16.5% (12 842 personnes reçues). Augmentation qui a impacté fortement le fonctionnement de la structure et induit une plus lourde charge de travail à l'accueil.

Concernant les perspectives, dans le cadre du travail partenarial mené par le service politique de la Ville, plusieurs axes ont été retenus sur le volet cohésion sociale, notamment ceux de faciliter l'accès aux droits et lutter contre le coût de la vie afin d'en décliner un volet opérationnel.

L'accompagnement Parent-Enfant

Objectif développement durable : Paix, justice et institutions efficaces

L'espace de Rencontre Parent-Enfant a ouvert ses portes à Cranves-Sales le 10 Septembre 2022. Ce dispositif, prévu par le Code de Procédure Civile dans le cadre des divorces et séparations, permet la mise en œuvre du droit de visite dans un espace protégé, encadré, et sécurisant pour l'enfant. Le recours à un espace de rencontre se fait durant une période transitoire, en cas de situations difficiles : séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, adolescents refusant de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales, etc. Conçus dans « l'intérêt supérieur de l'enfant », en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant, ces espaces contribuent à préserver les relations familiales de l'enfant. Au cœur de ce dispositif, l'enfant est protégé du conflit existant entre ses parents et des éventuels processus d'emprise. En cela, les espaces de rencontre sont un outil important de prévention, et d'accompagnement des ruptures familiales et de maintien du lien.

Ce dispositif étant saturé sur les lieux préexistants à Marignier et à Thonon, Annemasse Agglo a été sollicité par la Cour d'Appel de Chambéry afin de déployer un dispositif sur son territoire. L'AVIJ74 a été retenue par la Cour d'Appel pour porter le dispositif, et la communauté d'agglomération d'Annemasse a été sollicitée pour la mise à disposition de locaux permettant ces visites dans de bonnes conditions. En 2022, ce sont 35 dossiers qui ont pu être orientés vers le lieu d'accueil de Cranves-Sales, avec 15 familles prises en charge à compter du 1er octobre.

Cette structure offre ainsi une réponse adaptée aux besoins du territoire, en permettant aux familles de bénéficier de solutions au plus près de chez eux, et de limiter les délais d'attente pour leur prise en charge.

En renforçant les actions d'insertion via l'accompagnement des porteurs de projet potentiels et la lisibilité des différents acteurs de la création d'entreprise

Objectif développement durable : Travail décent et croissance durable

Le suivi des demandeurs d'emploi réalisé par Pôle emploi permet d'indiquer :

- Pour le Quartier Politique de la Ville d'Annemasse, peu de variation : 425 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits en catégories A, B ou C en mars 2022, contre 400 en mars 2015.
- Pour Gaillard, même constat : 243 DEFM catégories A, B, C en mars 2022, contre 266 en mars 2015.
- A l'échelle départementale : il est important de noter que le retour vers l'emploi des publics QPV est plus favorable sur le début de l'année 2022 que les années précédentes.

En renforçant les actions d'insertion par la promotion de méthodes de recrutement innovantes pour les entreprises

Objectif développement durable : Travail décent et croissance durable

La première édition de la « Soirée des créatrices » organisée à Gaillard par CitésLab, en partenariat avec Rez'up, ADIE, France active, France initiative, Annemasse Agglo et Ville de Gaillard, pour faire témoigner des femmes entrepreneures et encourager la création d'entreprises, a eu lieu le 29 juin 2022 et a permis le témoignage de plusieurs femmes auto-entrepreneures qui expriment le fait que leur activité leur a permis de faire coïncider leurs contraintes professionnelles avec celles de la sphère familiale. Le fait, pour le public féminin, de pouvoir s'identifier à ces femmes a permis de lever les barrières qui leur sont fixées (dimension culturelle, discrimination...) ou qu'elles se mettent. Cette action intervient en complément du financement de la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour le CitésLab, et dans le cadre des crédits spécifiques de l'Etat.

En travaillant sur l'inclusion de certains publics (jeunes, seniors)

Objectif développement durable : Travail décent et croissance durable

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du Quartier Politique de la Ville d'Annemasse prévoit que 5% des heures de travaux soient réalisées par des publics en insertion et par des habitants des QPV. A ce jour, 16 000 heures ont été réalisées dans ce cadre, soit environ 41% de l'objectif. On dénombre 77% de résidents en QPV en 2022 (contre 41% en 2021) et 4% de femmes.

Les séniors

- 1 122 : c'est le nombre de réponses à la grande consultation des aînés, menées par les douze communes de l'agglomération.
- 600 : c'est le nombre de fleurs distribuées lors de la journée mondiale des aînés – le 6 octobre 2022, au centre commercial SHOPPING ETREMBIERES. A chacun sa fleur, une opération grand public pour mettre en lumière l'isolement des aînés
- 200 : près de 200 retraité(e)s ont pu apprécier la conférence gesticulée « Ridée mais pas fanée », à la salle du Savoy de Ville-La-Grand : un moment de réflexion autour d'une question au cœur de l'actualité : l'âgisme.
- 150 : c'est le nombre total des participants au forum ouvert QUEL(S) CHEZ MOI POUR DEMAIN ? Aînés, élus, promoteurs, bailleurs sociaux... Tous ont phosphoré pendant une journée et demie, pour définir des actions concrètes à mettre en chantier.
- 4 : quatre rendez-vous PAROLES D'AIDANTS tout au long de cette année 2022. Des thématiques variées pour un même objectif : permettre aux accompagnants de personnes en perte d'autonomie, de prendre un temps pour rencontrer des pairs, exprimer ses émotions du quotidien, et échanger.

CULTURE

Après plusieurs années de développement de l'action culturelle intercommunale, le travail en Agora puis en COPIL a permis de :

- > Clarifier les objectifs politiques*
- > Compléter les objectifs politiques*
- > Affirmer la volonté de se doter d'une véritable politique culturelle communautaire*

POLITIQUES PUBLIQUES

CULTURE

Structurer, harmoniser et diffuser l'offre d'enseignement artistique sur le territoire

En poursuivant les activités de l'EBAG

Objectif développement durable : Education de qualité

L'année 2022 a essentiellement été marquée par un changement de Direction et une réorganisation du service avec l'identification des pôles Ressources - Pratiques Amateurs – Préparatoire – Événementiel et Communication. Chaque pôle est encadré par des coordinateurs ou par l'administrateur. Cette organisation a permis d'améliorer le fonctionnement et de dynamiser l'équipe pédagogique avec des coordinateurs qui pilotent les projets menés dans le secteur des pratiques amateurs et le secteur préparatoire. Une étude pour le changement de logiciel métier a également été conduite. L'EBAG a opté pour l'utilisation d'Open Talent (idem Conservatoire de Musique).

Chiffres clés

- 1 100 élèves au total adultes et enfants confondus
- 1 classe prépa aux écoles d'art avec 20 élèves

Pratiques Amateurs :

- 55 cours décomposés comme suit : 26 cours adultes et 29 cours enfants
- 622 élèves

Préparations aux concours :

- 1 classe prépa aux écoles d'art (post bac) avec 20 élèves
- 2 Modules prépa (lycéens) comprenant 34 élèves

Bozarts Vacances :

- 25 stages ouverts sur l'année
- 288 enfants accueillis durant les vacances scolaires

Prestations extérieures :

- 5 partenariats : Etablissement Public de Santé Mentale (CATTP), Association Nous Aussi, Ecole des Sources, Crèche de Vétraz-Monthoux, Centre de loisirs de Vétraz-Monthoux
- 130 personnes accompagnées

En déployant l'activité du conservatoire de musique

Objectif développement durable : Education de qualité

Un an après la fusion des six écoles de musique associatives du territoire et du conservatoire municipal d'Annemasse, le Conservatoire de Musique d'Annemasse Agglo a lancé sa première saison culturelle. Cette nouvelle offre - faite de concerts et conférences (dont une partie créée en partenariat avec la Villa du Parc, centre d'art contemporain) - réaffirme les missions et objectifs de ce service public de l'Agglo de rendre l'enseignement musical, mais aussi le spectacle vivant et la culture, accessibles à tous. On compte 825 élèves, 35 disciplines enseignées, 695 heures d'enseignement hebdomadaire

Soutenir la création artistique et la diffusion sur le territoire

Le ciné actuel

Objectif développement durable : Education de qualité

Dans le cadre de sa politique culturelle et en lien avec le projet associatif de la MJC d'Annemasse, Annemasse Agglo soutient l'activité du cinéma d'art et essai Ciné actuel de la M.J.C. pour plusieurs missions. Il s'agit de diffuser, en direction de l'agglomération dans son ensemble, des films tenant compte de la diversité des publics via une programmation de films labellisés art et essai mais également une diffusion de films à destination du public familial à l'occasion du festival de cinéma jeune public Ciné Mom' initié en février 2017.

Signalons aussi la diffusion de films de patrimoine, la programmation de films traitant de sujets d'actualité sociale et politique pouvant capter des publics ne fréquentant pas habituellement le cinéma Art et Essai. L'ensemble de ces programmations devant pouvoir répondre aux critères des différents labels auquel prétend Ciné Actuel (art et essai patrimoine, jeune public, Recherche-Découverte).

En multipliant les partenariats

Objectif développement durable : Education de qualité

L'EBAG a travaillé au renforcement des échanges avec différentes structures culturelles de l'Agglomération via

- Un groupe de travail et de création entre les élèves de la classe préparatoire et les artistes en résidence de l'Archipel Butor.
- La participation des élèves de la classe préparatoire à l'exposition de la Villa du Parc des œuvres réalisées en milieu scolaire. Les élèves de la Classe prépa produisant et participant à la communication et à la scénographie de l'évènement.
- La participation d'un groupe d'élèves à la manifestation « A vos cultures » avec des projets développés avec la bibliothèque Pierre Goy.
- Un projet collaboratif en milieu scolaire, associant plusieurs classes de l'Ecole des Sources de Cranves-Sales, la Villa du Parc et l'EBAG

La dynamique de revalorisation de l'EBAG s'est également illustrée avec des expositions sur plusieurs sites :

- A l'office de tourisme des Monts de Genève
- Au clos Babuty avec la présentation des travaux d'élèves de pratiques amateurs
- A la grande braderie d'Annemasse
- Aux portes ouvertes du secteur Préparatoire
- Sur le stand EBAG CP aux portes ouvertes de la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève pour laquelle nous sommes en convention.

Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous (notamment les jeunes) en renforçant les approches spécifiques par publics

En poursuivant l'action culturelle actuelle par le biais du réseau des médiathèques avec Intermède et la gratuité de celles-ci ainsi que la promotion de l'archipel Butor

Objectif développement durable : Réduction des inégalités

Concernant le réseau Intermède, une campagne de communication a été menée en 2022 pour que chacun s'empare de cet outil gratuit et que les citoyens deviennent acteurs de leur culture. Les différentes ressources numériques mises à disposition par #Intermède, le réseau des bibliothèques d'Annemasse Agglo, ont été déclinées en quatre visuels colorés et autant de clins d'œil typographiques. L'objectif étant d'attirer l'attention pour que les habitants s'emparent de ce service gratuit, atout de plus sur le territoire pour accroître l'accès à la culture pour tous les publics.

De plus, Annemasse Agglo s'est attachée à la promotion des ressources accessibles aux personnes handicapées et service bibliothèques DAISYrables (Digital Accessible Information System, une norme pour livres audio.). Ce service s'adresse exclusivement à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles dys (dyslexie, dysorthographe et dysgraphie). Les bénéficiaires de ce dispositif ont ainsi accès à 50 000 livres sur le site de la médiathèque de l'association Valentin Haüy.

Chiffres clés

- 14 202 inscrits (+ 16%) ;
- 10 534 usagers actifs (+ 14%) ;
- 4 270 nouveaux adhérents (+ 37%)

En développant les actions auprès des jeunes et des scolaires (notamment pour faire connaître les pratiques artistiques)

Objectif développement durable : Education de qualité

En 2022, l'accès des scolaires de l'Agglomération à des séances de cinéma à Ciné Actuel a été soutenu par le biais notamment des différents dispositifs d'éducation à l'image portés par l'Education Nationale et de la subvention annuelle versée par Annemasse Agglo au Ciné Actuel.

L'objectif de ces parcours était de répondre aux sollicitations ponctuelles des établissements scolaires sur des projections spécifiques en les accompagnant sur une médiation cinéma avec l'intervention de la médiatrice. Il s'agissait également de développer des actions d'animation et de rencontre avec les cinéastes et acteurs auprès du grand public et du public des jeunes. Pour exemple, en octobre 2022, le Festival Festimom fêtait son 25e anniversaire, avec les cultures urbaines pour fil conducteur et la Compagnie Street off en guest star. Au cours de la sixième édition de CinéMôm' une sélection de seize films jeunesse et tout public ont été présentés durant les deux semaines de festival ! Les participants ont pu avoir accès à une grande variété d'ateliers notamment avec « Du cinéma à la bande dessinée » de Laurence Couinaud, un atelier qui reflète l'esprit du Festival avec une partie d'éducation à l'image et un autre pan qui laisse libre court à la créativité de l'enfant. Toutes les animations proposées (Ciné concert, Ciné Pizza, Soirée Manga,

Analyse de film...]) ont permis d'enrichir CinéMôm'. Beaucoup de familles ont pu s'approprier le Festival en participant à plusieurs activités.

La Villa du Parc a proposé, pour sa part, d'expérimenter avec les écoles primaires de l'Agglo des parcours d'éducation artistique et culturelle : une action qui associe la formation des professeurs à l'art contemporain, l'accès à un lieu culturel hors de l'école, une sensibilisation à l'histoire de l'art et une pratique artistique. Des visites, des expositions ont été organisées à la Villa du Parc pour 75 classes (dont 50 pour la commune d'Annemasse déjà engagée dans le cadre de son Projet éducatif territorial PEDT). Enfin, un petit parcours d'apprentissage théorique et pratique avec diapo et atelier organisé par un artiste a été proposé à 10 classes des communes de l'agglomération.

Quant à l'Archipel BUTOR, il propose un tarif incitatif pour les ateliers et visites scolaires, une offre scolaire spécifique, des inscriptions dans des dispositifs pédagogiques du département, une gratuité pour tout public et la programmation d'ateliers parents/enfants tous les 1ers dimanches de chaque mois.

En poursuivant les animations culturelles destinées aux quartiers prioritaires

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

Pour permettre aux habitants d'être accompagnés et valorisés dans les transformations liées au renouvellement urbain de leur quartier, le Projet Mémoire vise la mise en place d'un travail spécifique sur l'histoire et l'identité du quartier. Il s'agit à la fois de valoriser la mémoire des habitants, mais aussi d'améliorer la connaissance et l'image du quartier de manière générale. Porté par le collectif artistique Ethnographic, le projet « Recettes » vise à mettre en lumière la mémoire et l'identité du quartier Perrier-Livron-Château Rouge en passant par la cuisine. Il a permis également de raconter la foisonnante diversité culturelle du quartier. Par ailleurs, les artistes du collectif - Emilie Renault, Ghislain Botto et Florian Geyer – sont allés régulièrement à la rencontre des habitants afin de collecter la mémoire et construire avec les habitants des supports de diffusion de cette mémoire vive. Durant trois années, des rendez-vous créatifs ont été organisés chaque trimestre sur le quartier ou à l'extérieur : ateliers d'impression, photo ou film pour découvrir des nouvelles pratiques artistiques. Enfin, un partenariat a été organisé avec la classe prépa de l'EBAG.

En renouvelant les approches pour attirer les publics adultes éloignés de l'offre culturelle

Objectif développement durable : Réduction des inégalités

Pour les personnes en situation de handicap, le site du manoir des livres l'Archipel Butor est complètement accessible. Les personnes accompagnant les personnes porteuses de handicap bénéficient d'une gratuité d'accès à l'Archipel.

Et s'il n'y a pas d'audio description, des médiateurs sont sur place pour accompagner les visites. Par ailleurs, la maison de Michel BUTOR qui accueille des artistes en résidences dispose d'une chambre PMR. L'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG), établissement d'enseignement

artistique d'Annemasse Agglo a mené plusieurs actions menées en direction d'un public en situation de handicap :

- Des ateliers dédiés à un groupe d'adultes handicapés de « Nous Aussi ». Les cours sont dispensés dans les locaux de Ville La Grand.
- Des ateliers dédiés à un groupe d'adultes du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP). Cet atelier s'inscrit dans un programme thérapeutique. Le groupe est accompagné par des professionnels de la santé. L'un des objectifs est de favoriser l'inclusion.

L'EBAG a également poursuivi son partenariat de longue date avec le centre d'activité thérapeutique à temps partiel situé sur Vétraz-Monthoux. Une collaboration qui bénéficie aux personnes dont la santé mentale est altérée et qui rejoignent l'EBAG pour des activités régulières autour de l'art. L'école se positionne alors comme un véritable acteur proposant des outils pédagogiques et artistiques au service des actions thérapeutiques, pour, in fine, participer au processus favorisant les approches relationnelles, la communication et l'affirmation de soi.

L'école a continué de s'investir auprès des résidents et familles des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du territoire. Un professeur de l'école a poursuivi ses interventions deux fois par mois pour un temps d'échange et de création, avec certaines des personnes âgées et leurs familles. Les cours d'art permettent alors de transformer les espaces de vie en des lieux de culture et les retrouvailles en un moment de partage autour de l'inventivité.

La Villa du Parc répond pour sa part à la mission d'intérêt général de démocratisation de l'art et la culture pour tous. Elle organise des médiations ciblées avec les groupes associatifs, l'éducation nationale, les publics en situation de handicap ou issus des quartiers de la politique de la ville.

Une convention a par ailleurs été signée entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc, centre d'art contemporain d'intérêt national, qui a pour mission de développer une programmation d'art contemporain, de la rendre visible et intelligible au plus grand nombre. La Villa du Parc est attentive à ce que chaque personne qui entre dans le centre d'art soit accompagnée et écoutée dans sa découverte des œuvres. Le centre d'art met ainsi en place un accueil adapté pour favoriser l'échange et l'envie de se rendre disponible et réceptif aux propositions artistiques. » La Villa du Parc propose d'accompagner la visite de l'exposition par une série d'ateliers et de rencontres cousues main. Quelle que soit la tranche d'âge du public ou ses connaissances, l'équipe de médiation de la Villa du Parc s'emploie à provoquer cette expérience en sollicitant une participation active des « regardeurs », quels que soient leurs âges et leurs connaissances, afin que ce soit eux et non l'œuvre qui soit au centre de l'exposition et qu'ainsi la visite devienne un plaisir à la portée de tous et toutes.

Afin d'être toujours plus accessible aux habitants d'Annemasse Agglo, le Conservatoire s'est déplacé « hors les murs » au Complexe Martin Luther King pour une soirée sous le signe de la musique le mardi 21 juin 2022. L'offre du Conservatoire propose de nombreuses esthétiques (classique, jazz, musiques actuelles), ce qui permet à chacun, enfant dès 3 ans, ado ou adulte, musiciens ou non-initiés, de réaliser son projet artistique en étant accompagné de manière adaptée par l'un des 72 professeurs de Saxophone, trompette, guitare, percussions, contrebasse, trombone, musiques électro ou encore le chant.

Par sa présence sur 7 sites d'enseignement et par une grille tarifaire prenant en compte les ressources des foyers du territoire d'Annemasse Agglo, le Conservatoire offre un enseignement musical désormais accessible au plus grand nombre.

Créer un sentiment d'appartenance et faire rayonner le territoire pour ses propres habitants, notamment à travers l'évènementiel et la valorisation du territoire

Aller au-delà des lieux de culture de l'agglomération en en découvrant les coulisses. Telle est la promesse du projet de parcours culturel mensuel piloté par Annemasse Agglo, à destination des habitants des quartiers fléchés politique de la ville. Visiter ce qu'il y a derrière la scène de Château Rouge, favoriser la participation à un atelier ou un spectacle, la manipulation d'instruments de musique... autant d'occasions de découvrir ou redécouvrir les lieux culturels de l'agglomération. Dans tous les cas, c'est l'expérience qui est mise au cœur de la démarche.

En soutenant les projets de création du territoire

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

La résidence d'artiste de la Villa du Parc permet de faire dialoguer territoire et création et d'associer groupes et habitants, en valorisant leur culture, leur histoire, leur hospitalité, leur savoir-faire, etc. Aujourd'hui, la résidence d'artiste permet de porter un regard nouveau et créatif et de faire rayonner le territoire via des œuvres qui sont ensuite diffusées au-delà.

Depuis plusieurs années, la Villa du Parc, labellisée d'intérêt national en 2020, programme des résidences hors-les-murs qui constituent un axe central de son projet culturel et artistique pour ces années à venir. Trois résidences sont en cours et donneront lieu à des restitutions plastiques et publiques. Pour les résidences hors les murs 2022 de la Villa du Parc, on a retrouvé trois artistes aux univers et aux projets différents : Ludivine Zambon est en résidence de recherche filmique au Centre hospitalier Alpes Léman (Chal) dans le cadre d'un projet ARS à l'hôpital ; Éric Giraudet de Boudemange en résidence de recherche et de création sur le territoire d'Annemasse Agglo et des Quatre Rivières en partenariat avec l'Archipel Butor et Paysalp ; et Florent Meng en résidence de recherche et de création photographique autour de l'histoire des accords d'Évian dans le cadre d'un projet du Conseil du Léman. Les résidences ont donné lieu à des restitutions publiques à la Villa du parc et dans divers lieux de l'agglo. Les formats de présentation sont pensés sur mesure en fonction des projets et des personnes impliquées, et font l'objet de médiations scientifiques.

Positionner l'agglomération comme financeur et coordonnateur (appels à projet, financement d'associations...) pour mettre en œuvre les nouvelles ambitions

Objectif développement durable : Villes et communautés durables

La nouvelle convention - Convention d'objectifs entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc 2022-24 vise à formaliser la collaboration de la Villa du Parc avec les équipements culturels de l'agglo. La Villa du Parc mène un travail d'inscription territoriale et de transdisciplinarité. Elle collabore ainsi régulièrement avec les institutions culturelles annemassiennes, transfrontalières et genevoises. Des projets ponctuels de coproduction sont menés au niveau national et international.

Chiffres clés :

- 34 000€/an pour la Villa du parc
- 10 000€ en 2022 pour le Festival de la Bâtie
- Projet « frontière » - œuvre d'art : 30 000€
- Ciné Actuel : 58 000€/an.

Concernant Ciné Actuel, signalons l'accompagnement du développement de projets valorisant la création cinématographique en lien notamment avec les habitants du territoire (festival du court métrage...). Ceci en s'appuyant sur le nouvel équipement de la MJC et de Ciné Actuel, « l'espace pixel » pôle d'éducation à l'image. Et en développant de nouveaux projets d'animation facilitant la création audiovisuelle comme le défi « le 20h c'est court ». Mais aussi en facilitant la projection de réalisation locale amateurs ou semi-professionnelle afin de mettre en valeur les talents locaux. Quant à Intermède, le réseau apporte son soutien à la création artistique via le financement d'animations (intervenants régionaux en priorité) dans le réseau.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0106-DE



SPORT & JEUNESSE

POLITIQUES PUBLIQUES

SPORT ET JEUNESSE

Un premier groupe de travail composé d'élus d'Annemasse Agglo s'est réuni le 25 janvier 2022. Dans ce cadre, une étude sur les offres et les besoins via le recensement auprès des communes notamment, doit permettre de procéder à un nouvel état des lieux des équipements présents sur le territoire à l'aune des nouvelles pratiques sportives du public.

La Plaine des Sports

Objectif développement durable : Santé et bien-être

Au premier trimestre 2022, Annemasse Agglo a entamé les travaux très attendus de la nouvelle Plaine des Sports du Perrier. Situé à proximité du Lycée Jean Monnet, cet espace d'environ 16 000m² sera revitalisé et transformé en un lieu central de la pratique sportive. A partir de 2023, la plaine accueillera une ligne de sprint, une boucle d'endurance, un espace de glisse de type pumptrack, un terrain de football, un terrain multisports, des agrès et des espaces de convivialité pour toutes et tous.

Ces aménagements ont été imaginés en concertation avec les habitants, via des ateliers menés en 2019 auprès des riverains et des élèves du Lycée Jean Monnet. Cette nouvelle infrastructure sera un lieu de vie et de brassage social accueillant aussi bien les cours d'EPS du lycée Jean Monnet, que les habitants du quartier et plus largement les habitants de l'Agglomération. Cette réhabilitation est réalisée par Annemasse Agglo avec le soutien de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine, ANRU, du Département et de la Région pour un peu plus d'un million d'euros d'investissement. Dans un second temps, la plaine des sports sera le point de départ et d'arrivée de boucles urbaines sportives qui sillonneront le quartier Perrier Livron-Château Rouge. Des circuits multi-niveaux s'appuyant sur les cheminements existants et le mobilier urbain seront ainsi intégrés par la Ville d'Annemasse.

Le centre aéré de La Bergue

Le centre de loisirs de la Bergue est situé sur la commune de Cranves-Sales et accueille les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances ainsi que les mercredis après-midis. Des actions spécifiques s'adressent également aux 12-14 ans pendant les vacances scolaires. Le centre de loisirs de la Bergue est une propriété d'Annemasse Agglo et géré par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL74) dans le cadre d'une délégation de service public.

DES SERVICES RESSOURCES AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES **RESSOURCES HUMAINES**

Dans le cadre des ressources humaines, plusieurs leviers ont déjà été expérimentés à l'Agglo pour s'adapter aux évolutions de l'environnement territorial mais aussi pour améliorer son attractivité: mise en place du télétravail, d'ateliers bien-être, déploiement d'une démarche de « culture d'entreprise » ou de « culture d'agglo », proposition de parcours professionnels via la mobilité interne, travail sur l'attractivité de la collectivité pour à la fois fidéliser et attirer (via des groupes de travail regroupant des agents volontaires).

En 2022, Annemasse Agglo a souhaité engager le travail autour de la refonte du système de rémunération des agents de la collectivité.

Aux origines du projet, un double constat :

- Un dispositif de régime indemnitaire en place depuis 2017, nécessitant, après 5 années d'existence, d'être revu pour s'adapter aux évolutions de l'environnement territorial et de ses métiers ainsi qu'aux évolutions d'organisations au sein de la collectivité.
- Des difficultés de recrutement croissantes liées aussi bien à la situation géographique du territoire d'Annemasse Agglo qu'au contexte démographique national (plus de sortants que d'entrants sur le marché du travail).

Cette démarche de refonte de la politique salariale d'Annemasse Agglo a également porté sur le Régime Indemnitaire des filières non intégrées au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) (dont font partis les services de la Police Municipale des Voirons et de l'enseignement artistiques de l'EBAG, le but était de tendre vers un cadre commun pour l'ensemble de la collectivité).

Un focus a aussi été réalisé au niveau des contractuels, ces derniers représentant plus du quart des effectifs d'Annemasse Agglo. Le projet a été lancé dès mai 2022 avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé. Plusieurs acteurs ont été associés ; les agents, via la mise en place de deux groupes capteurs (une trentaine d'agents volontaires), qui se sont réunis cinq fois, le Comité de Directio,, qui a participé notamment à la cotation des postes et la Direction Générale

Le projet a été mené en trois phases essentielles :

- Une phase de diagnostic, qui a consisté à évaluer l'existant et le comparer avec les pratiques des autres collectivités du territoire
- Une phase de préconisations et simulations financières, sur la base de scénarii construits d'après les remontées des groupes capteurs
- Une phase opérationnelle de mise en œuvre (délibération et communication)

Après plusieurs mois de travail transversal, le projet a permis la mise en œuvre d'un système de rémunération plus clair, plus souple et plus attractif, qui valorise autant l'expertise que le positionnement hiérarchique du poste, favorise la mobilité interne et reconnaît l'investissement personnel de tous.

En lien avec ce travail, une réflexion devra également être menée dans les prochaines années sur les autres éléments affectant le niveau de vie des agents, à savoir la participation à la restauration

(tickets restaurant), l'action sociale, les aides à la prévoyance ou encore à la complémentaire santé, etc.

L'année 2022 a également été marquée par la mise en place de groupes de travail RH, composés d'agents volontaires, tels que prévus par les lignes directrices d'Annemasse Agglo. En effet, les lignes directrices de gestion, rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, visent à définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Parmi les chantiers RH définis par Annemasse Agglo pour l'année 2022, trois ont fait l'objet de groupes de travail, dont l'objectif était de proposer un plan d'actions, que la DRH s'engageait à mettre en œuvre.

Les thématiques ont été les suivantes :

- Développer la marque employeur pour fidéliser
- Développer la marque employeur pour attirer
- Construire une véritable politique de mobilité interne & d'accompagnement au parcours professionnel

Ces groupes de travail, constitués d'agents et de représentants syndicaux, se sont réunis à plusieurs reprises tout au long de l'année 2022, et ont travaillé collectivement, sous la responsabilité d'un chef de projet thématique. En sont ressortis des plans d'actions, lesquels ont été validés par le CODIR. Les actions proposées ont vocation à être mises en œuvre par les services de la DRH, en lien avec d'autres services tels que la Direction de la Communication par exemple, à compter de 2023.

En 2022 se sont poursuivies et ont été renforcées un certain nombre d'actions initiées en 2021 comme le déploiement et la généralisation du télétravail.

Les ateliers bien-être instaurés en 2021 ont été maintenus, dans le but de favoriser la qualité de vie au travail. L'originalité d'Annemasse Agglo est d'avoir proposé à ses agents des activités artistiques comme le dessin, le chant ou encore les percussions, avec des séances dédiées sur l'heure du déjeuner, en lien avec le Conservatoire de Musique et l'EBAG. Un moyen d'initier les collaborateurs d'Annemasse Agglo à de nouvelles pratiques artistiques, mais aussi de leur faire découvrir les équipements de la collectivité et leur faire rencontrer leurs collègues.

Enfin, en 2022, une démarche de dématérialisation a été entamée, avec notamment le déploiement d'un nouvel intranet, dont la mise en ligne est prévue pour le 1er trimestre 2023, ou encore d'un nouveau logiciel recrutement pour 2023, avec pour vocation d'assurer à la fois une meilleure expérience candidats et plus de fluidité dans le process de recrutement.

COMMUNICATION

Une communication orientée mobilité en 2022

Pour préparer le prolongement du tram

Tout le cœur d'Agglo est appelé à être redessiné avec le prolongement du tram porté par Annemasse Agglo et la piétonisation portée par la ville d'Annemasse, ceci afin de proposer une mobilité plus douce encore, améliorer la qualité de l'air, proposer des lieux de vie plus apaisés et agréables aux habitants et favoriser l'attractivité des commerces du centre-ville d'Annemasse. 2022 a permis de préparer la population à la durée des travaux dont le démarrage est prévu en 2023. Un site dédié à ces deux projets (tram-pietonnisation.fr) permet d'ailleurs de mieux les comprendre et suivre toute leur actualité.

Zoom sur une action de mobilité interne

Toujours en termes de mobilité, il faut aussi évoquer le challenge éponyme organisé par la Région et auquel Annemasse Agglo participait pour la 5ème fois. Dans le cadre de la démarche d'éco-exemplarité de la collectivité, un concours interne a été organisé avec pour objectifs de communication la volonté d'inciter au changement de comportement en matière de mobilité, de participer à la culture d'entreprise en fédérant autour d'un événement commun, d'un jeu concours et de favoriser l'éco-exemplarité de la collectivité.

L'Agglo a choisi une communication plus dynamique et ludique que celle proposée (couleurs et visuel) par la Région. Un Quizz cartonnettes et format XXL a été proposé à chaque étage pour interpeller et informer sur l'impact de nos déplacements sur l'environnement sous forme de jeu, à la façon des « incollables ». Pour les sites distants, le choix s'est parfois porté sur l'un ou l'autre support en fonction des espaces disponibles.

Par ailleurs, des Stickers ascenseurs dans les sous-sols du parking ont permis d'interpeller au premier coup d'œil et surtout de cibler plus particulièrement les automobilistes, cible principale du Challenge. D'autre part, flyers et affiches ont été diffusés pour promouvoir le jeu concours et ses règles. Enfin, la communication à l'hôtel d'agglomération a été pensée comme un « parcours » pour les automobilistes.

Afin de favoriser la participation, Annemasse Agglo a mis à disposition sa flotte de vélos et trottinettes afin que les personnes non-équipées puissent tester leur trajet avec ses modes de transport. La collectivité a également fait appel à ses partenaires pour accompagner au mieux les agents dans l'étude de leur trajet en transports en commun, vélo et trottinette.

Pour la première fois, le service communication est allé à la rencontre des agents pour promouvoir le Challenge sur la plupart des sites, aidé du service mobilité. La démarche a été très bien accueillie, particulièrement sur les sites distants comme la STEP ou Château Bleu. Au total, le service communication a rencontré environ 40 à 50 agents de manière individuelle, en passant dans les services.

Cette action a demandé beaucoup de temps mais présente plusieurs avantages :

- Humaniser la communication.
- Impulser une culture d'entreprise, un sentiment d'appartenance sur l'ensemble des sites et surtout sur les sites distants qui se sentent à l'écart
- Créer un « engagement moral » à l'oral avec le potentiel participant

- Répondre à certains questionnements (remboursement covoiturage etc.)
- Ecouter et comprendre les habitudes de mobilité des agents (globalement les agents habitant à proximité de leur lieu de travail utilisent des mobilités actives. En revanche, pour les personnes habitants en périphérie, le covoiturage semble présenter plus de contraintes que d'avantages).
- Obtenir à chaud un retour sur les actions de communication

Le service communication a aussi pu s'appuyer sur des relais d'information sur certains sites : directeur de l'Archipel Butor, documentaliste de l'EBAG, secrétaire de la Maison de l'Eau qui se sont fait relai, à leur manière, de la communication du Challenge.

En complément de ces actions, le service mobilité et communication ont organisé des temps d'information en réunion des cadres et en CODIR pour sensibiliser les managers.

Chiffres clés

- +76% de participants par rapport à la moyenne de participants des 4 années précédentes. 2497 km parcourus au total
- 80 agents ont changé leur mobilité le jour J et ont parcouru 1570km sur les 2497 km.
- 94 kg de carbone émis environ. Si les 2497 km avaient été parcourus en voiture individuelle, les émissions de carbone aurait été = à 483 kg soit un gain d'environ 383 kg de carbone

Enfin, toujours dans le cadre de la mobilité, évoquons le **plan de communication élaboré dans la construction du nouveau Pont Neuf**, l'ancien reliant les communes de Ville-la-Grand et d'Ambilly étant inadapté au trafic et obsolète. Un flyer de démarrage des travaux a été diffusé avec cartographie, explications des grandes phases d'aménagement et des modifications de circulation.

Mettre en usage l'écoquartier de l'Étoile

Afin de permettre aux habitants de s'approprier ce futur quartier, une demande de mise en usage a été initiée. **Le service communication a ainsi mis en lumière le parcours artistique Destination L'Étoile.**

Pour célébrer son inauguration et inviter les usagers, futurs habitants et curieux, à découvrir le quartier, un évènement festif a été organisé sur le parvis de la gare d'Annemasse, le mercredi 14 septembre. Ouvert à tous et gratuit, cet événement a proposé de nombreuses animations pour tous les âges : visites du parcours, ateliers pochoirs, palissade d'expression libre, chasses aux trésors, buvette, food trucks, DJ set... le tout en présence d'acteurs locaux et d'associations du territoire.

Le Téléphérique fait peau neuve

Autre inauguration fortement attendue, celle de l'équipement phare du territoire ; le téléphérique du Salève, dont les travaux ont démarré en 2021. Communication a été faite, notamment via le site d'Annemasse Agglo, sur la montée en puissance de l'équipement en vue de sa réouverture en 2023. ; les gares basse et haute repensées pour s'adapter à la fréquentation et leur intégration paysagère au site, les nouveaux espaces de loisirs et d'animation dont l'espace muséo et un mur

d'escalade, les nouveaux espaces d'accueil dont une salle de 100m² et la nouvelle offre de restauration au dernier étage de la gare d'arrivée.

La communication vers les usagers : un enjeu pour la prévention et la gestion des déchets

En termes de transition écologique enfin, Annemasse Agglo s'est faite fort de communiquer fin 2022 sur **l'évolution des consignes de tri** ; tous les papiers et emballages devant être déposés en bacs jaunes en 2023. Une campagne déployée via le site et les réseaux sociaux selon ce credo : « Du film alimentaire à la barquette en polystyrène en passant par le pot de yaourt... la règle sera (enfin) simplifiée : tous les emballages et papiers dans le bac jaune ! » Sur son site, Annemasse Agglo explique de surcroît pourquoi et comment trier ses déchets en donnant notamment quelques astuces ; sur le compost des déchets, le Stop Pub ; proposé par Annemasse Agglo, cet autocollant permet de ne plus recevoir la publicité en boîtes aux lettres tout en continuant à recevoir l'information des collectivités, le réemploi des objets, la réalisation de ses propres produits ménagers, la transformation des déchets verts du jardin, etc.

POLITIQUES PARTENARIALES

Faciliter l'aboutissement des projets communaux et intercommunaux par la recherche de fonds externes

Depuis le 1er janvier 2022, la mission de recherche de subventions et de financements externes du service « Politiques partenariales » de l'Agglo est mutualisée avec les 12 communes membres d'Annemasse agglo. Son objectif : trouver les subventions les plus adaptées aux projets des communes et de l'Agglo. Les sources de financements sont multiples. Qu'ils proviennent de l'Etat, de la région Auvergne Rhône-Alpes, du département de la Haute-Savoie, mais aussi de l'Union européenne et de la Suisse, ce service connaît les principaux financements publics et les conditions pour pouvoir les mobiliser.

Les équipes du service « Politiques partenariales » réalisent une veille régulière pour se tenir à jour des évolutions et des nouvelles opportunités de financements qui se présentent. L'appui est personnalisé ; chaque projet est unique, en effet, et les subventions à mobiliser sont spécifiques. Ainsi, le service échange avec les services des communes et effectue des recherches spécifiques pour identifier les dispositifs d'aides les plus adaptés. Il apporte également un appui dans la rédaction du dossier de demande de subvention.

Mettre en œuvre les projets transfrontaliers

Le projet d'agglomération

La situation géographique d'Annemasse agglo, au sein de l'agglomération genevoise, a engendré de nombreux partenariats avec la Suisse. Elus français et suisses se retrouvent d'ailleurs au sein d'une instance transfrontalière : le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Le « Grand Genève » est en effet une agglomération qui ignore les frontières. A travers les différentes générations de projets d'agglomération, la Confédération helvétique participe depuis 2007 au financement des grands projets de mobilité de l'Agglo, y compris sur le territoire français, par exemple le Léman express, le tram mais aussi les voies cyclables. La mise en œuvre des projets d'agglomération relève des Etats de Genève et de Vaud mais aussi du Pôle métropolitain du Genevois français, dont Annemasse agglo est membre. Le service Politiques partenariales se tient informé des financements disponibles par le biais des projets d'agglomérations pour mieux en faire bénéficier les projets qu'il accompagne et il rend compte à l'Etat de Genève de la bonne utilisation des fonds de la Confédération helvétique.

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière du Téléphérique du Salève

Le service prépare par ailleurs avec les représentants de l'Etat de Genève les décisions qui seront prises par le « Groupement Local de Coopération Transfrontalière » et il suit l'activité du téléphérique de Salève avec la société STS, l'exploitant qui a été choisi par le GLCT pour faire fonctionner l'équipement. Rappelons que le téléphérique du Salève est géré par un « Groupement Local de Coopération Transfrontalière » (GLCT) ; il s'agit d'une structure publique qui regroupe l'Etat de Genève, pour la partie suisse, et Annemasse Agglo ainsi que la commune de Monnetier-Mornex, pour la partie française.

Comme cette structure ne dispose pas de personnel propre, Annemasse Agglo met à disposition une partie du sien pour assurer le fonctionnement du GLCT et le suivi des travaux sur les gares du téléphérique. Il s'agit des directions « patrimoine et architecture », « finances », « administration générale », « commande publiques » et « foncier », et « politiques partenariales ».

Chiffres clés

- 44 projets d'Annemasse agglo accompagnés en 2022
- 2,5 M € de subventions obtenues en 2022 pour des projets d'Annemasse Agglo
- 12 communes partenaires et 77 projets communaux suivis

NUMERIQUE

2022 a été une année très structurante pour la Direction des Systèmes d'Information et Usages Numériques, direction mutualisée entre Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse.

En lien direct avec les utilisateurs, la direction :

- déploie, gère et fait évoluer le parc informatique (postes de travail et périphériques),
- est en charge du Centre d'assistance (gestion des incidents et des demandes informatiques),
- réalise l'audit de sécurité (technique et organisationnel) et la démarche jusqu'à la production d'une feuille de route 2022-2024 dans le cadre de la politique de sécurité du système d'information (PSSI) – en lien avec un accompagnement par l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information) tant méthodologique que financier (110 000 € dont 90 000 € subventionnés). En découlent des missions grandissantes et nouvelles autour de la cybersécurité, dans le plan de charge de la DSIUN,
- maintient en conditions opérationnelles la centaine de logiciels existant dans les deux collectivités
- accompagne les projets autour de nouveaux applicatifs dans les différentes directions,
- acquière, traite, met à disposition, exploite et diffuse de l'information géographique des collectivités.

On constate en 2022 des utilisateurs toujours plus nombreux, des métiers variés, des réponses SIG ciblées. A noter que le SIG est un service mutualisé pour les 13 collectivités du territoire (12 communes + Agglo)

Poursuivre le déploiement des infrastructures de la collectivité

Dans le cadre de la télécommunication interne

2022 a vu le déploiement d'une nouvelle téléphonie fixe mutualisée (montant total de 130 000 € pour les deux collectivités). Une évolution de taille ; avec le remplacement de huit autocomps (machines physiques) par un TrunkSIP (machine virtuelle mutualisée) et le déploiement de nouveaux postes (sur les bureaux), etc.

L'objectif s'inscrit ici dans une logique de coût, d'administration simplifiée et de modernisation. La fin de la migration et la dernière « bascule » se sont faites le 6 décembre avec des bénéfices visibles. A commencer par la conception de nouveaux outils de suivi pour les accueils téléphoniques, le déploiement de la Softfonie (logiciel Micollab) et un annuaire mutualisé et les appels internes entre la Ville et l'Agglo.

A noter : un softphone étant un logiciel qui permet de passer des appels par Internet depuis un appareil doté d'un haut-parleur et d'un microphone pris en charge.

Le déploiement de la fibre optique

Les derniers raccordements de sites : Eaux-Belles, Aquaserp, Vuargnoz ont eu lieu fin 2022. L'objectif pour Annemasse Agglo est d'être autonome sur ses sites pour relier informatiquement les agents et services de la collectivité, sans dépendre d'un opérateur.

Elaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie de la donnée

En dématérialisant davantage les services

La présentation du service Système d'information géographique (SIG) aux Directrices et Directeurs généraux des services des collectivités du Territoire techniques a été l'occasion d'un focus sur le portail SIG Grand public.

Un nouvel outil en cours de déploiement en 2022 pour :

- faciliter l'accès SIG des communes et en mobilité,
- partager des informations SIG plus facilement comme les nouveautés ou des aides en ligne,
- partager le catalogue des données (pour connaître la richesse des données disponibles et pour ne pas chercher ailleurs ce qui existe déjà),
- développer des cartes interactives pour le grand public afin de révéler le territoire en dévoilant les données et proposer une interface visible depuis chaque site web des communes.

Favoriser l'inclusion numérique

Par le biais de la médiation numérique envers les agents de la collectivité

La DSIUN se tourne résolument vers les usages et tente de faire évoluer son organisation et ses métiers vers une logique d'utilisateurs plutôt que « d'informaticien ». En 2022 une proposition de poste dédié aux usages (technicien support orienté fonctionnel plutôt que technique) a été faite pour essayer de mieux répondre à cette problématique en 2023.

Chiffres clés :

- 74 projets prévus et identifiés lors des préparations budgétaires de fin d'année précédente: 25 projets spécifiques pour la Ville, 27 projets spécifiques pour l'Agglo,
- 22 projets mutualisés qui servent aux deux collectivités.
- Au final 24 projets finalisés ou en cours de finalisation, 36 initiés, et 14 non entamés (dont certains reportés à 2023)